



Assemblée générale

Distr. générale
30 septembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 108 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

Prévisions révisées au titre des chapitres 3, 4, 5, 13, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 26, 28, 29D, 29E, 29F, 29G, 31, 33, 34 et 36 et des chapitres premier et 2 des recettes du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Résumé

Comme prévu dans le rapport sur la première série de mesures visant à renforcer la sécurité (A/58/756), le présent rapport propose une deuxième série de mesures à long terme. Il tient compte des avis et recommandations les plus récents concernant la gestion du réaménagement du dispositif de sécurité des organismes des Nations Unies, ainsi que des demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/295 du 18 juin 2004.

Le coût total brut des mesures de renforcement de la sécurité proposées dans le présent additif est estimé à 97,1 millions de dollars, dont un montant non récurrent de 29,6 millions de dollars. Les mesures en question permettront de renforcer considérablement a) le dispositif de sécurité de 150 bureaux extérieurs situés un peu partout dans le monde et b) les services de sécurité des huit grands bureaux de l'Organisation des Nations Unies. Elles permettront aussi de créer à New York une Direction de la sécurité qui rassemblera les différentes structures de sécurité du Département de la gestion, du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité. À ce

changement structurel s'ajouteront des activités visant à mettre l'infrastructure et les procédures en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges. Étant donné que les services de sécurité jouent un rôle de plus en plus important et que leurs effectifs vont être renforcés, une attention particulière a été accordée, dans les propositions, à la nécessité de doter durablement la Direction des moyens nécessaires pour former le personnel de sécurité et sensibiliser tous les fonctionnaires aux conditions de sécurité, aux nouvelles procédures de sécurité et aux consignes à suivre en situation d'urgence.

Les besoins de financement supplémentaires sont présentés à l'Assemblée générale sous la forme de prévisions supplémentaires pour le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, conformément aux articles 2.8 et 2.9 du Règlement financier.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–8	4
II. Propositions visant à renforcer la sécurité des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies	9–166	6
A. Questions générales ayant une incidence sur la sécurité des organismes des Nations Unies, examinées comme suite à la résolution 58/295 de l'Assemblée générale	10–45	6
B. Ressources nécessaires à financer sur le budget ordinaire pour les principaux bureaux de l'Organisation des Nations Unies	46–155	20
C. Opérations de maintien de la paix et autres opérations	156–159	55
D. Autres bureaux extérieurs	160–162	56
E. Procédures financières pour les besoins d'urgence	163–166	57
III. Conclusions et recommandations	167–168	58
Annexes		
I. Budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 : ressources par bureau		61
II. Budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 : prévisions de dépenses, par objet de dépense		62
III. Budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 : prévisions de dépenses, par chapitre du budget		63
IV. Budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 : postes supplémentaires, par chapitre		64
V. Incidences des propositions concernant la sécurité sur le budget ordinaire pour l'exercice 2006-2007		67
VI. Coopération entre les organismes des Nations Unies et les pays hôtes et rôle et responsabilité de ces derniers		69
VII. Mesures proposées en vue de la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges		73
VIII. Organigrammes et répartition des postes pour l'exercice biennal 2004-2005		78

I. Introduction

Généralités

1. Dans son rapport daté du 5 avril 2004 (A/58/756), le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale des mesures qui avaient été prises pour renforcer la sécurité aux Nations Unies. Il a demandé des fonds pour une première série de mesures urgentes, principalement des améliorations de l'infrastructure de sécurité et la création de quelques postes dans des bureaux extérieurs à haut risque. Il a aussi indiqué qu'une deuxième série de mesures destinées à mener à bien le processus de renforcement de la sécurité serait présentée à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, dans un rapport qui indiquerait les ressources nécessaires à la mise en place d'un nouveau système de gestion de la sécurité unifié et considérablement renforcé, moyennant, entre autres, une nette augmentation du nombre de postes permanents dans le domaine de la sécurité.

2. Le rapport principal, qui tient compte d'analyses antérieures, donne aux États Membres une information détaillée sur l'état actuel du système de sécurité des Nations Unies. Il contient aussi des recommandations tendant à une réforme structurelle qui permettra de mieux faire face aux nouveaux dangers. Il y est demandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit correspondant aux ressources nécessaires, dont on trouvera le détail plus loin dans le présent additif.

Unification

3. Le présent additif expose en détail les modifications qu'il faudra apporter dans la répartition des ressources entre les divers chapitres du budget-programme, ainsi que les besoins de financement supplémentaires qui découleront du regroupement au sein d'une nouvelle Direction de la sécurité des différentes structures de sécurité du Secrétariat, à savoir le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, les services de sécurité du Siège et des bureaux extérieurs et la composante sécurité du Département des opérations de maintien de la paix.

Entités concernées

4. Comme prévu dans le rapport sur la première série de mesures (A/58/756), il est proposé à la section II du présent additif un renforcement considérable du personnel de sécurité, tant dans les bureaux extérieurs qu'au Siège. Il est également demandé des ressources pour quelques projets de modernisation visant à mettre certaines installations en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges, pour le volet identification d'un système intégré d'accès sécurisé, et pour la formation (spécialisée, pour le personnel de sécurité, et générale, pour tous les fonctionnaires). Les besoins sont d'abord présentés globalement à la section II.A, puis ils sont examinés par lieu d'affectation dans les sections II.B, II.C et II.D, qui abordent chacune les quatre principaux volets, à savoir les changements structurels, les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges, le système intégré d'accès sécurisé et la formation. Pour ce qui est de la sécurité informatique et de la continuité des activités, étant donné l'ampleur et la complexité technique de la question, il faudra procéder à une analyse plus poussée, et il est proposé que la nouvelle Direction de la sécurité s'en charge et en rende compte, afin que la cohérence des politiques et de leur application dans tous les lieux d'affectation soit assurée et que les besoins

globaux de l'Organisation en matière de sécurité soient dûment pris en considération.

Validation

5. Lorsqu'elle a élaboré ses propositions pour le renforcement des capacités des services de sécurité et la mise au point d'un système intégré d'accès sécurisé, l'Organisation a fait appel à des spécialistes de la sécurité afin d'obtenir de sources extérieures la confirmation de leur validité, pour tous les lieux d'affectation. En ce qui concerne les services de sécurité, les propositions ont été évaluées par rapport aux pratiques optimales du secteur et aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges, ce qui a permis de porter un jugement objectif. La validation extérieure des propositions, axée sur les points forts et les points faibles du dispositif de sécurité, a permis de faire le bilan de la situation dans les principales installations. L'augmentation des effectifs proposée sur la base de cette validation est justifiée en détail aux paragraphes 12 à 20 et 46 à 159 du présent rapport. En ce qui concerne la conception du système général d'accès sécurisé, l'évaluation a porté sur la qualité technique et le rapport coût-performance du système; ce sont les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges qui ont servi de référence. Étant donné l'ampleur et la complexité technique du projet, il est proposé de procéder par étapes. Les ressources nécessaires sont indiquées aux paragraphes 26 à 30 du présent rapport.

Partage des coûts

6. Le présent rapport revient aussi sur la proposition formulée dans le rapport sur la première série de mesures au sujet du partage des coûts, dont l'Assemblée générale reste saisie. Il est proposé que, pour l'exercice biennal 2004-2005, les dépenses afférentes aux mesures de la première et de la deuxième série relatives au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (qui fera partie de la Direction de la sécurité) soient intégralement imputées sur le budget ordinaire de l'ONU plutôt que réparties entre les organisations, pour les raisons exposées plus loin aux paragraphes 16 et 17, ainsi que dans le rapport principal (A/59/365).

Portée des propositions

7. Il n'est pas demandé de ressources supplémentaires pour les opérations de maintien de la paix créées en vertu de résolutions du Conseil de sécurité, ni pour les tribunaux, dont les principaux besoins ont été couverts par la première série de mesures. En ce qui concerne les missions politiques spéciales, en particulier la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), les besoins précis seront analysés dans le cadre de l'examen, à la cinquante-neuvième session, du rapport du Secrétaire général intitulé « Missions politiques spéciales : prévisions de dépenses relatives aux questions dont est saisi le Conseil de sécurité » (A/59/-). Il sera ainsi possible d'analyser de façon approfondie tous les aspects des besoins de chaque mission et d'en faire la synthèse, compte tenu du fait que le dispositif de sécurité et les besoins correspondants dépendent en grande partie de l'évolution de la situation dans les zones d'opérations, ainsi que des mandats régissant les activités que l'ONU y mène.

Ressources

8. Le montant total du crédit dont l'ouverture est demandée dans le présent rapport, au titre de divers chapitres du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, est de 97 074 200 dollars et se répartit comme indiqué dans les annexes I à V. Il ne comprend pas le montant des ressources que les divers fonds et programmes, ou les institutions spécialisées, ont demandées ou demanderont par l'intermédiaire de leurs conseils d'administration pour renforcer leur système de sécurité au Siège et sur le terrain. Les propositions qui figurent dans le présent rapport aboutiraient à l'ajout de 778 postes, dont 24 seraient occupés par des fonctionnaires qui remplaceraient du personnel temporaire autre que pour les réunions (Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés) et 10 résulteraient de la conversion de postes extrabudgétaires (Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité). Sur les nouveaux postes, 195 seraient des postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 583 seraient des postes d'agent des services généraux ou des catégories apparentées. Les nouveaux postes serviraient, pour la plupart, à renforcer les services de sécurité du Siège et des bureaux extérieurs (418), à renforcer d'autres aspects de la sécurité sur le terrain (261) et à créer la Direction de la sécurité (99). L'annexe IV du présent rapport indique la répartition de ces postes par chapitre du budget.

II. Propositions visant à renforcer la sécurité des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies

Responsabilités du pays hôte

9. Les propositions qui figurent dans le présent rapport s'inscrivent dans une perspective à long terme. Elles ont été formulées sachant que la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies est avant tout la responsabilité du pays hôte. Elles visent donc seulement à renforcer le système de sécurité dans les installations des Nations Unies, notamment le dispositif de réaction aux situations d'urgence. Il est entendu que c'est aux pays hôtes qu'il incombe d'assurer la protection du personnel et des opérations des Nations Unies en dehors des installations des Nations Unies. Le rôle et les responsabilités des pays hôtes en ce qui concerne la sécurité du personnel opérationnel et des installations des Nations Unies sont énoncés dans les accords de siège conclus entre l'Organisation et les pays hôtes. À l'alinéa e) du paragraphe 6 de sa résolution 58/295 en date du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a demandé des renseignements à ce sujet. On trouvera à l'annexe VI du présent rapport des renseignements détaillés et des références concernant les différents accords de siège.

A. Questions générales ayant une incidence sur la sécurité des organismes des Nations Unies, examinées comme suite à la résolution 58/295 de l'Assemblée générale

10. L'examen d'ensemble de la sécurité demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/295 appelle non seulement la création d'une Direction de la

sécurité, comme on l'a déjà exposé en détail dans le rapport principal (A/59/365), mais aussi l'adoption d'un plan rationnel d'amélioration du dispositif de sécurité, assorti de délais pour l'achèvement des divers projets. On distingue six groupes de projets qui recouvrent plusieurs lieux d'affectation et chapitres du budget : a) renforcement et unification du système de gestion de la sécurité; b) mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges; c) formation; d) système intégré d'accès sécurisé; e) sécurité informatique et continuité des opérations; f) objectifs généraux et réalisations et résultats escomptés. Le calendrier de mise en œuvre des mesures proposées aux fins de la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges figure à l'annexe VII.

11. Les ressources supplémentaires demandées dans le présent rapport doivent permettre de financer des activités relevant des quatre premiers groupes. Le montant estimatif des dépenses, soit 97 074 200 dollars, se répartit comme suit :

		<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
a)	Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité	71 518,8
	i) Direction de la sécurité (structure centrale, sans compter le Service de sécurité de New York), y compris les dépenses d'appui	14 228,9
	ii) Dispositifs de sécurité sur le terrain	35 682,4
	iii) Renforcement des services de sécurité dans les grands bureaux (y compris New York)	17 541,6
	iv) Autres lieux d'affectation	4 065,9
b)	Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges	10 417,5
c)	Système intégré d'accès sécurisé	11 173,3
d)	Formation	3 964,6

Comme il est indiqué plus loin à la section A.5, les recommandations relatives à la sécurité informatique et à la continuité des opérations seront présentées à l'Assemblée générale à sa soixantième session, une fois qu'une étude aura été réalisée.

1. Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité (71 518 800 dollars)

12. Actuellement, les questions de sécurité relèvent de quatre structures distinctes : le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité; les services de sécurité de New York, Genève, Vienne et Nairobi, des tribunaux pénaux internationaux et des commissions régionales; la composante sécurité des missions menées ou appuyées par le Département des opérations de maintien de la paix; et les unités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies chargées de la sécurité. Chacune de ces structures est brièvement décrite dans le rapport principal, où les mesures proposées pour renforcer et unifier le système de gestion de la sécurité du système des Nations Unies sont exposées en détail. Ces mesures visent à regrouper le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, les services de sécurité des divers lieux d'affectation et la

composante sécurité des missions menées ou appuyées par le Département des opérations de maintien de la paix au sein d'une unité administrative unique, une Direction de la sécurité chargée d'arrêter les règles et les normes communes en matière de sécurité. Cette nouvelle unité comprendra : a) les 1 034 postes actuels relèvent actuellement des trois structures qui seraient regroupées, inscrits à un nouveau chapitre du budget créé pour la Direction de la sécurité (chap. 36); et b) 754 postes nouveaux ou résultant d'une transformation, dont 261 pour renforcer durablement la sécurité sur le terrain, 394 pour renforcer les services de sécurité des commissions régionales et des grands bureaux, y compris le Siège, et 99 pour la structure centrale de la Direction, au Siège. On trouvera plus loin l'organigramme de la nouvelle Direction de la sécurité. Les organigrammes des différentes unités constituant la Direction figurent à l'annexe VIII.

Service de sécurité

	Postes supplémentaires									Total partiel	Total
	Postes existants	New York	Genève	Vienne	Nairobi	Addis-Abeba	Bangkok	Beyrouth	Santiago		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
D-1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1
P-5	3	–	–	–	1	–	–	–	–	1	4
P-4	3	2	1	–	–	–	1	1	1	6	9
P-3	7	–	1	–	–	1	–	–	–	2	9
P-2/1	3	1	–	1	–	–	–	–	–	2	5
Total partiel	17	3	2	1	1	1	1	1	1	11	28
Agents des services généraux et des catégories apparentées											
1 ^{re} classe	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6
Autres classes	94	–	54	–	–	–	–	–	–	54	148
Agents du Service de sécurité	304	88	–	58	–	–	–	–	–	146	450
Agents locaux	224	–	–	–	47	70	21	19	26	183	407
Total partiel	628	88	54	58	47	70	21	19	26	383	1 011
Total général	645	91	56	59	48	71	22	20	27	394	1 039

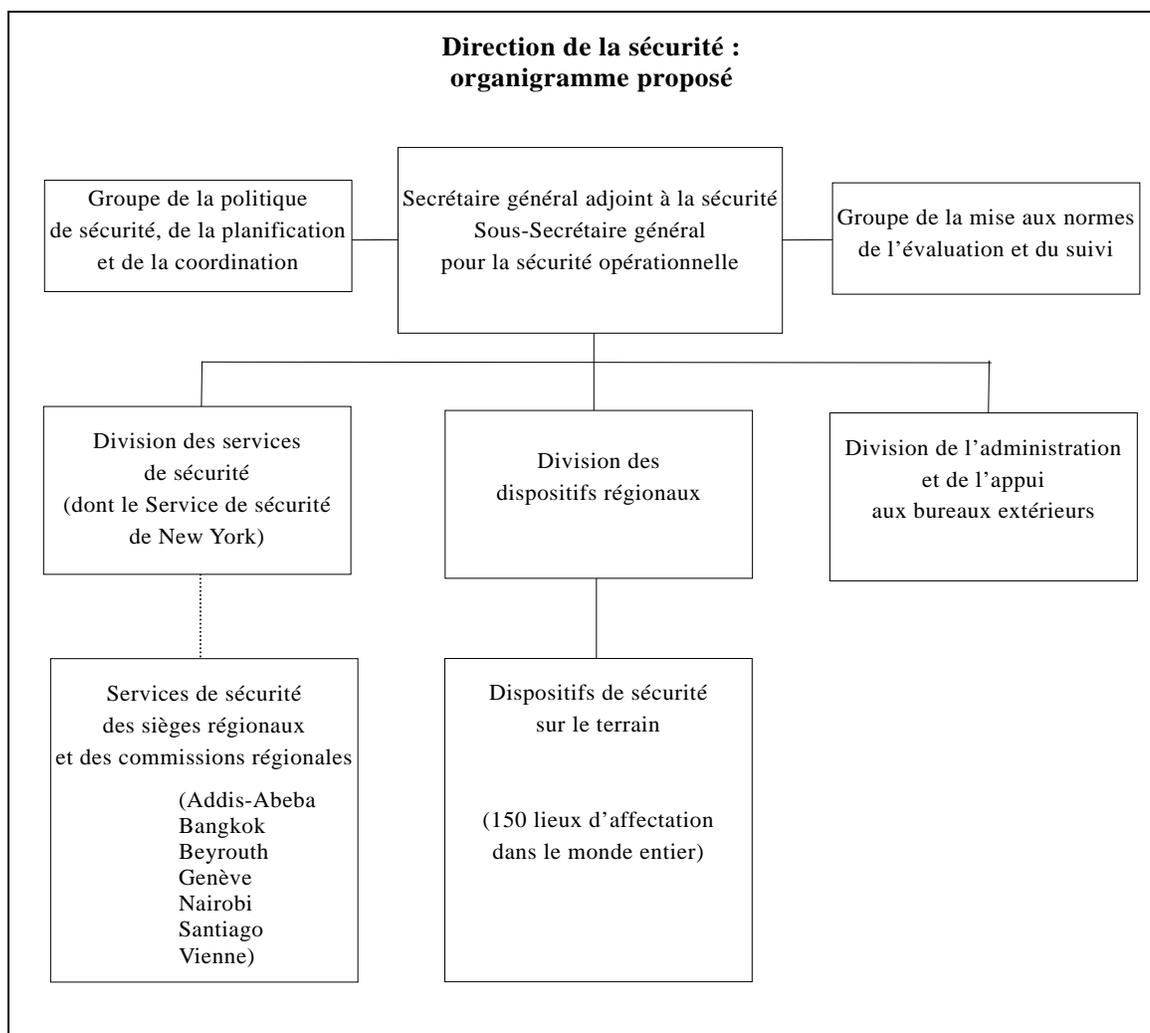
13. Le passage du système actuel, très fragmenté, au système unifié proposé sera une véritable gageure sur le plan de la gestion du changement. Le fonctionnement du système actuel ne devra pas être interrompu et les conditions de sécurité devront continuer d'être suivies au jour le jour dans tous les lieux où les organismes des Nations Unies mènent des activités; dans le même temps, la capacité de réaction rapide aux situations de crise devra être maintenue et progressivement renforcée.

14. Étant donné l'étendue et la nature des mesures proposées en vue de restructurer, unifier et renforcer le système de gestion de la sécurité, il faudra plusieurs mois pour que le nouveau système soit pleinement opérationnel. Le responsable de la Direction aura besoin d'un appui concret pour gérer efficacement

le processus et garantir un renforcement progressif du dispositif de sécurité, en particulier sur le terrain. Il faudra donc prévoir des ressources au titre de la gestion du changement et obtenir les services de spécialistes en la matière, car les changements auront des incidences sur le fonctionnement et la structure non pas d'un seul, mais de plusieurs bureaux, et ce qui imposera une démarche coordonnée et échelonnée. La sécurité des opérations des Nations Unies est de la plus haute importance et l'Organisation ne peut pas se permettre de voir la mise en œuvre des changements prévus entravée par le manque de ressources, par des événements imprévisibles ou par les impératifs liés aux activités courantes.

15. Le chef de la Direction devra pouvoir compter sur le soutien d'une équipe créée spécialement pour gérer la mise en œuvre des changements, comprenant un spécialiste de la gestion du changement secondé par trois administrateurs et deux agents des services généraux (personnel temporaire autre que pour les réunions). On estime que la première phase de mise en œuvre, pendant laquelle cette équipe de gestion sera nécessaire, durera environ six mois à partir du moment où les plans détaillés auront été approuvés sous leur forme définitive. Pour les phases suivantes de la transition, en 2006 et au-delà, la gestion du changement sera assurée par le personnel chargé du fonctionnement courant de la Direction.

16. Il est recommandé que dans toute la mesure possible, la sécurité sur le terrain relève d'un système unique financé au moyen du budget ordinaire. Les seules exceptions seront les accords de partage des coûts conclus avec les organisations qui ne font pas partie du système des Nations Unies mais sont couvertes par le système de gestion de la sécurité sur le terrain (l'Organisation internationale des migrations, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement) et les arrangements en place à New York, Genève (HCR) et Vienne pour la répartition des coûts afférents aux services centraux de sécurité entre l'ONU et les autres entités du système des Nations Unies sises dans ces villes. Il est donc proposé que tous les nouveaux postes soient financés au moyen du budget ordinaire, mais compte tenu des arrangements susmentionnés (ainsi, dans le cas des nouveaux postes proposés pour les services de sécurité cofinancés à Vienne, les coûts continueraient à être partagés).



17. Certains des postes actuels du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (à savoir tous les postes initialement approuvés pour 2004 pour les bureaux extérieurs, ainsi que les postes approuvés pour le Siège dont les titulaires exercent des fonctions ayant trait aux bureaux extérieurs) sont actuellement financés selon un système de partage des coûts; il est proposé que seuls les postes pour lesquels des ressources ont été approuvées par l'Assemblée générale quand elle a ouvert le crédit initial au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 continuent d'être financés de cette manière, à titre transitoire, jusqu'à la fin de 2005. Il est proposé que le montant de 10 745 100 dollars approuvé par l'Assemblée générale pour le Bureau du Coordonnateur au titre de la première série de mesures, dont une partie seulement (2 583 000 dollars) est actuellement imputée sur le budget ordinaire comme prévu au paragraphe 3 de la résolution 58/295 de l'Assemblée générale, soit intégralement imputé sur le budget ordinaire dès que l'approbation aura été donnée. Un crédit correspondant à la différence, soit 8 162 100 dollars, devra être ouvert par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. À partir de 2006, toutes les dépenses afférentes à la Direction de la sécurité seront financées au moyen du

budget ordinaire, les accords de partage des coûts mentionnés plus haut au paragraphe 16 étant toutefois maintenus.

18. Il est également demandé que des ressources supplémentaires d'un montant total de 4 065 900 dollars, y compris les contributions du personnel, soient inscrites au budget ordinaire pour le personnel qui ne relève pas du nouveau chapitre du budget créé pour la Direction de la sécurité, mais est jugé nécessaire pour renforcer la sécurité à certains endroits. Pour le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, il est proposé de créer à partir de 2005 des postes permanents dont les titulaires exerceraient les fonctions actuellement confiées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) dont l'engagement à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés a été approuvé, dans le cadre de la première série de mesures, pour une période allant jusqu'à la fin de 2004. En ce qui concerne le Centre du commerce international (CCI) et le Haut Commissariat aux droits de l'homme, les ressources supplémentaires demandées correspondent aux montants pris en charge par l'ONU au titre des services de sécurité offerts à ces entités, contre remboursement, par l'Office des Nations Unies à Genève. Il est à noter que le personnel qui fournit ces services ne relève pas du budget ordinaire de l'Office.

19. Comme il est indiqué au paragraphe 59 du rapport principal, s'ils dépendront de la Direction de la sécurité pour les orientations générales, les directives opérationnelles et la supervision technique, les services de sécurité des sièges régionaux et des commissions régionales demeureront responsables des opérations courantes et feront chacun rapport au responsable désigné. Les services administratifs de ces lieux d'affectation continueront de fournir aux services de sécurité, comme ils le font actuellement, l'appui nécessaire dans les domaines de la gestion financière, de l'administration du personnel et de l'appui commun.

20. Les ressources supplémentaires demandées pour le renforcement et l'unification du système de gestion de la sécurité se répartissent entre les lieux d'affectation comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité</i>
Lieux d'affectation hors Siège	35 682,4
New York ^a	20 182,2
Genève ^b	6 782,0
Vienne ^c	644,7
Nairobi	1 760,5
Addis-Abeba	1 444,7
Bangkok	816,0
Beyrouth	861,6
Santiago	1 383,1

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité</i>
Gaza – Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés	136,8
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	300,6
ONUST	1 524,2
Total	71 518,8

^a Comprend des ressources au titre des activités d'appui aux bureaux extérieurs.

^b Y compris le HCR et le CCI (part de l'ONU uniquement).

^c Montant net de la part de l'ONU uniquement.

2. Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges (10 417 500 dollars)

21. Le rapport sur la première série de mesures était principalement axé sur le renforcement de la sécurité physique des principales installations dans les villes sièges, les commissions régionales, et certaines missions politiques spéciales, opérations de maintien de la paix et autres opérations, compte tenu de l'élaboration de nouvelles normes minimales de sécurité opérationnelle. Toutefois, au moment de la parution de ce rapport, les études internes et externes nécessaires pour que l'on puisse soigneusement évaluer les risques et recommander des mesures permettant d'y parer n'avaient pas encore été faites. En ce qui concerne l'Office des Nations Unies à Genève, en particulier, des ressources avaient été prévues pour réaliser une étude de la vulnérabilité du Palais des Nations et du Palais Wilson aux risques liés aux incendies et explosions. En ce qui concerne l'Office des Nations Unies à Vienne, les ressources avaient été calculées sur la base des renseignements disponibles à l'époque, une étude étant alors en cours de réalisation. En outre, le rapport n'abordait pas les besoins des installations situées en dehors des principaux complexes, des bureaux sous-régionaux et des lieux où l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Département de l'information, par exemple, sont présents.

22. Les mesures proposées dans le présent rapport et exposées en détail à l'annexe VII mettraient les installations des Nations Unies plus en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges et les autres lieux d'affectation. À part les mesures recommandées en ce qui concerne l'accès sécurisé, les propositions résultent en grande partie des conclusions des évaluations mentionnées plus haut, qui ont à présent été menées à bien. Il est également proposé des mesures propres à renforcer la sécurité à l'UNRWA, au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au Centre du commerce international, sur lesquels ne portaient pas les mesures de la première série.

23. Le montant total des prévisions de dépenses relatives à la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges à imputer sur le budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 est de 10 417 500 dollars et se répartit comme suit entre les lieux d'affectation :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Dépenses</i>
New York	600,0
Genève ^a	5 738,4
Vienne ^b	982,3
Nairobi	866,0
Addis-Abeba	232,0
Beyrouth	33,1
Santiago ^c	990,6
Gaza – UNRWA	704,7
Centres de désarmement régionaux.	50,0
Centres d'information des Nations Unies	220,4
Total	10 417,5

^a Dont l'Office des Nations Unies à Genève, le HCR et le Haut Commissariat aux droits de l'homme (bureaux extérieurs au Cambodge et au Cameroun).

^b Montant net incombant à l'ONU uniquement.

^c Dont les bureaux sous-régionaux et nationaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

La plus grande partie du montant total de 10 417 500 dollars, soit 8 842 200 dollars, doit servir à financer des projets d'infrastructure, notamment la modernisation des systèmes de détection et d'extinction des incendies, l'installation de pellicules antisouffle dans tous les bureaux pour lesquels il n'a pas encore été demandé de crédit à cet effet, la création de zones de sécurité pour l'atténuation des effets des explosions, l'expansion des installations des services de sécurité et le renforcement des périmètres, systèmes de détection, dispositifs de réaction en situation d'urgence et systèmes auxiliaires. Le solde, soit 1 575 300 dollars, comprend 1 344 100 dollars pour l'acquisition de matériel de sécurité, dont du matériel de détection et de protection, du matériel de communication et du matériel divers, et 231 200 dollars pour les services des experts qui effectueront des études sur la vulnérabilité aux risques liés aux explosions et aux incendies pour le HCR et le CCI, les services de groupes de sécurité privés pour les centres d'information des Nations Unies et, suivant la recommandation du Bureau des services de contrôle interne, un poste temporaire, à Genève, pour la coordination de l'exécution des projets relatifs à la sécurité à Genève.

24. Il convient de noter que le montant net de 982 300 dollars prévu pour les projets de renforcement de la sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne (montant brut : 4 425 000 dollars) et celui de 560 100 dollars prévu pour le Centre international du commerce (montant brut : 1 120 200 dollars) ne représentent que la partie du coût total à imputer sur le budget ordinaire de l'ONU, compte tenu des accords de partage des coûts conclus avec d'autres organisations sises à Vienne et avec l'Organisation mondiale du commerce. Selon ces accords, les autres organisations sises à Vienne devraient prendre en charge un montant de 3 442 700 dollars pour les projets de renforcement de la sécurité à Vienne et

l'Organisation mondiale du commerce un montant de 560 100 dollars pour les projets relatifs au CCI.

25. Des ressources supplémentaires de 8 017 500 dollars seront probablement demandées au titre de l'exercice biennal 2006-2007 pour l'achèvement des projets de renforcement de la sécurité à Genève indiqués plus haut. Sous réserve que l'Assemblée générale donne son accord de principe, ces ressources seront inscrites dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. Il en a été tenu compte dans les projections relatives au prochain exercice biennal qui figurent à l'annexe V du présent rapport.

3. Système intégré d'accès sécurisé (11 173 300 dollars)

26. Dans le rapport du Secrétaire général distribué sous la cote A/58/756, il était indiqué que des ressources seraient demandées à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session pour donner suite aux recommandations concernant la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges pour garantir un accès sécurisé. Le projet a nécessité une étude globale, puisqu'il s'agissait d'assurer la sécurité intégrale des locaux de l'Organisation des Nations Unies au moyen d'une approche intégrée et coordonnée qui permettrait une utilisation commune des systèmes et des informations dans et entre tous les lieux d'affectation. Ainsi qu'il est indiqué dans les normes minimales de sécurité opérationnelle, un système intégré d'accès sécurisé est un système global permettant de contrôler l'accès des personnes et des véhicules entrant dans les enceintes de l'ONU, de détecter les violations du périmètre sécurisé et de réagir à des dangers à venir. Le système comportera donc l'utilisation de cartes électroniques d'accès et de tourniquets ou de barrières électroniques pour contrôler l'entrée des piétons et des véhicules dûment autorisés; de matériels pour la détection des substances explosives, chimiques ou biologiques; des caméras de surveillance, des détecteurs et des dispositifs d'alarme pour détecter et signaler les violations du périmètre; et un système de télévision en circuit fermé pour surveiller le périmètre et réagir en cas d'urgence. L'efficacité d'un tel système est considérablement améliorée lorsque tous ses éléments sont reliés par un réseau intégré de surveillance à un poste central de contrôle à partir duquel tous les dispositifs peuvent être observés et activés. Un élément essentiel d'un système d'accès sécurisé est l'identification des personnes autorisées à pénétrer dans les enceintes de l'ONU. À cet égard, il est proposé une approche globale comportant la mise en place de fichiers de données d'une exactitude démontrée, l'échange de données sur l'identité des personnes entre tous les lieux d'affectation et toutes les banques de données, et une gestion renforcée des procédures de contrôle de l'identité. Cette composante du projet relève de la rubrique « gestion globale du contrôle de l'identité ».

27. Du point de vue de l'accès sécurisé, les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges sont appliquées dans une plus ou moins large mesure selon des lieux d'affectation. S'il est prévu une mise en conformité intégrale du site principal du Secrétariat à New York une fois achevés les projets en cours auxquels des crédits ont été affectés, aucune mesure n'a encore été mise à exécution ou financée pour les bâtiments annexes. Dans les bureaux hors Siège, des éléments du système d'accès sécurisé sont en place ou ont été prévus, par exemple, en ce qui concerne les systèmes de télévision en circuit fermé, les barrières hydrauliques et certains systèmes d'alarme, mais aucun lieu d'affectation n'est doté d'un système complet et intégré permettant une surveillance à partir d'un poste central.

28. À la suite d'un examen d'ensemble des ressources nécessaires pour un système intégré d'accès sécurisé, et après validation du projet par une entité extérieure, il est proposé de mettre immédiatement en place le système de gestion de l'identité dans tous les lieux d'affectation importants et, séparément, de prévoir des ressources pour la phase de conception de la composante physique du projet intégré d'accès sécurisé dans les bâtiments de l'annexe du Siège, à New York, ainsi que dans les autres lieux d'affectation. Une fois la conception achevée, des propositions en vue d'un financement supplémentaire seront présentées à l'Assemblée, qui les examinera dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007.

29. Les coûts du projet qu'il est proposé de financer sur le budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 sont estimés à 11 173 300 dollars, soit 7 171 300 dollars pour la conception de la composante physique du projet d'accès sécurisé, et 4 002 000 dollars pour la composante gestion globale du contrôle de l'identité. Le tableau ci-dessous indique la ventilation par lieu d'affectation :

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
New York	4 060,0
Genève (ONUG, HCR, CCI)	3 003,3 ^a
Vienne	185,0 ^b
Nairobi	971,3
Addis-Abeba	1 205,0
Bangkok	571,8
Beyrouth	503,2
Santiago	673,7 ^c
Total	11 173,3

^a Un montant supplémentaire de 30 800 dollars serait financé hors budget au cours de l'exercice 2004-2005 dans le cadre d'accords de partage des coûts avec l'OMC.

^b Un montant supplémentaire de 648 500 dollars serait financé hors budget au cours de l'exercice 2004-2005 dans le cadre d'accords de partage des coûts entre les organisations ayant leur siège à Vienne.

^c Comprend des montants destinés aux bureaux sous-régionaux et nationaux de la CEPALC.

30. Il convient de noter que d'après les indications d'études préliminaires, le coût total de la mise en place, dans les huit bureaux principaux, d'un système général d'accès sécurisé entièrement intégré pourrait être de 85 millions de dollars répartis sur deux exercices biennaux. Sur ce montant, environ 70 millions de dollars seraient imputés sur le budget ordinaire et 15 millions seraient à la charge des fonds et programmes des Nations Unies au Siège, des autres institutions spécialisées installées au Centre international de Vienne, et de l'Organisation mondiale du commerce pour le CCI à Genève.

4. Formation (3 964 600 dollars)

31. Avec le passage à un niveau supérieur de vigilance et de préparation, une approche coordonnée de la formation du personnel de sécurité et du personnel en général devient encore plus indispensable. La nécessité d'une analyse continue des

menaces, l'application cohérente de la directive sur les armes à feu dans tous les lieux d'affectation, la complexité des technologies et des procédures de sécurité mises en place pour appliquer les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges et le nombre accru de fonctions spécialisées ont imposé une vision plus large de la formation à la sécurité, qui n'est plus limitée à la formation de base. Le personnel de sécurité est ainsi amené à se perfectionner périodiquement pour mettre à jour ses compétences et suivre l'évolution de l'environnement dans lequel il est appelé à travailler.

32. Actuellement, les besoins de formation sont déterminés indépendamment dans chaque lieu d'affectation et sont en partie satisfaits dans les limites des ressources disponibles. La dotation en ressources varie selon les lieux d'affectation; quelques-uns seulement, New York et l'Office des Nations Unies à Nairobi par exemple, disposent dans le cadre du Service de la sécurité et de la sûreté d'un petit groupe chargé de la formation, qui peut en outre faire appel, si nécessaire, à des sous-traitants pour la fourniture de services de formation spécialisés financés par des crédits inscrits au budget ordinaire. Cependant, les autres bureaux d'affectation, la CEPALC par exemple, ne disposent pas de personnel dont la formation est la mission spécifique. Dans tous les cas, les ressources sont jugées insuffisantes pour répondre aux besoins actuels. Toutes les évaluations extérieures auxquelles il a été procédé pour dresser un bilan de la situation de sécurité dans les organismes des Nations Unies ont confirmé la nécessité de renforcer les moyens à la disposition de l'ONU pour la formation à la sécurité. Le nombre accru des agents de sécurité et les niveaux de qualification de plus en plus élevés qui sont désormais indispensables soulignent l'urgence de la situation.

33. Il est en conséquence proposé que la nouvelle Direction de la sécurité joue un rôle central dans la définition de grands axes de la formation du personnel de sécurité, et de tous les fonctionnaires, afin d'assurer la cohérence dans tous les lieux d'affectation et la mise en conformité avec les normes établies. Une formation de ce type, à l'intention en particulier, si nécessaire, des fonctionnaires autres que le personnel de sécurité, devrait être conçue et dispensée en étroite consultation et de concert avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, qui a à la fois l'expérience de la conception et de la mise en œuvre de la formation et du matériel didactique, et qui est statutairement responsable du perfectionnement du personnel au sein de l'Organisation.

34. Dans le cadre de la Direction de la sécurité, la Section de la formation et de la normalisation sera dotée d'un personnel de moniteurs de la catégorie des administrateurs chargé d'élaborer des programmes de formation à la sécurité, destinés à la fois à un auto-enseignement électronique (CD-ROM) et à un enseignement magistral, de définir la portée et les modalités de mise en œuvre de la formation, et de dispenser une formation au personnel de sécurité à tous les niveaux du système de gestion de la sécurité partout dans le monde, ainsi qu'au personnel sur le terrain. En outre, des équipes mobiles de formation organiseront des exercices afin de préparer le personnel à des incidents majeurs et de l'initier aux procédures à suivre en cas de catastrophe, de prise d'otage et d'incendie, ainsi qu'aux procédures d'urgence et d'évacuation. Pour répondre à ces besoins, il est prévu de renforcer l'unité centrale responsable de la formation dans le cadre de la Direction en créant 17 postes supplémentaires, dont 7 postes pour la conception, la coordination et la validation de programmes de formation centralisés, et 10 postes pour les équipes mobiles de formation. Les titulaires des sept postes supplémentaires auront les

fonctions suivantes : mise en place d'une formation autonome axée sur les besoins sur le terrain (conception de CD-ROM sur le thème sécurité et prévention), mise en place d'une formation sur les différents aspects de la protection (protection anti-incendie, sécurité routière et aspects généraux de la sécurité), coordination avec les services de sécurité et de protection afin d'harmoniser la formation spécialisée dispensée aux agents de sécurité, et validation des programmes de formation partout dans le monde afin d'assurer le respect des normes. Les équipes mobiles seront essentiellement responsables de la formation aux systèmes de sécurité à l'intention des fonctionnaires et des cadres supérieurs hors Siège et sur le terrain. En outre, 10 postes seront créés pour renforcer le Service de la sécurité et de la sûreté et lui permettre de dispenser aux agents de sécurité et à l'ensemble du personnel, dans les principaux lieux d'affectation, une formation spécialisée sur les problèmes de la protection. Les postes existants et proposés au titre de la formation se répartissent comme suit entre les différents services de la sécurité et de la sûreté :

	<i>Postes existants</i>	<i>Nouveaux postes proposés</i>	Nombre total de postes
New York	1 P-3, 1 agent des services généraux, 3 agents du Service de la sécurité	2 agents du Service de la sécurité	7
Genève	1 agent des services généraux	3 agents des services généraux	4
Vienne*	3 agents du Service de la sécurité	1 agent du Service de la sécurité	4
Nairobi	3 agents locaux	–	3
Addis-Abeba	2 agents locaux	1 agent local	3
Bangkok	1 agent local	1 agent local	2
Beyrouth	–	1 agent local	1
Santiago	–	1 agent local	1
Total	15	10	25

* Les postes indiqués relèvent du budget de l'ONUV et les coûts s'y rapportant sont répartis entre diverses organisations dans le cadre d'accords de partage des coûts à Vienne.

35. Des ressources additionnelles seront également nécessaires pour des postes de dépense autres que les dépenses de personnel, afin de financer les frais de voyage des moniteurs attachés à la Direction de la sécurité pour qu'ils puissent se rendre sur le terrain, de permettre aux différents lieux d'affectation de se procurer auprès de sous-traitants des programmes spécialisés de « formation des formateurs », et de procéder aux achats du matériel et des fournitures nécessaires. Les ressources seront allouées aux différents lieux d'affectation pour que la formation puisse être dispensée sur place dans le cadre de programmes conçus en fonction de besoins spécifiques.

36. La création de 27 nouveaux postes pour la formation nécessitera un crédit de 1 747 600 dollars au titre du budget ordinaire en 2005, et les dépenses de fonctionnement autres que les dépenses de personnel s'élèveront à 1 978 300

dollars. Le montant nécessaire pour ce dernier poste de dépense pourrait être plus élevé au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

37. En ce qui concerne la formation de l'ensemble du personnel du Secrétariat, il devient de plus en plus nécessaire de rendre les fonctionnaires plus attentifs à leur environnement de sécurité et aux nouvelles règles de sécurité, et de leur donner une formation sur les procédures à suivre dans des situations de crise. Des programmes de formation en ligne et des documents imprimés, conçus pour éduquer le personnel, ont déjà été élaborés par le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, plus spécialement à l'intention du personnel de terrain. À partir du matériel de formation existant, il faudrait concevoir, à l'intention du personnel des villes sièges et des missions régionales, des activités d'enseignement en ligne spécialement adaptées aux conditions de sécurité de chaque lieu d'affectation. Le coût de la conception d'activités en ligne est estimé à 362 000 dollars. Des ressources additionnelles d'un montant de 102 000 dollars sont également proposées pour la fourniture de matériel d'information et de formation sur les problèmes de sécurité destiné à compléter la formation en ligne.

38. Les ressources nécessaires s'élèvent au total à 4 189 900 dollars (montant brut), dont 3 964 600 dollars financés sur le budget ordinaire, et un montant de 225 300 dollars qui serait absorbé par d'autres partenaires dans le cadre des arrangements en vigueur à Vienne pour le partage des coûts.

5. Sécurité informatique et continuité des opérations

39. Un autre problème de sécurité majeur commun à tous les bureaux et à tous les lieux d'affectation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies concerne la nécessité, à ce jour insatisfaite, de concevoir et mettre en place un cadre opérationnel global qui permette à l'ONU de réagir effectivement, et à temps, à des situations d'urgence qui pourraient entraver le fonctionnement d'éléments critiques de ses systèmes informatiques et de ses systèmes de communication. En particulier, le cadre qu'il s'agit de mettre en place visera deux objectifs : récupération des données en cas d'événement catastrophique (plan antisinistre) et continuité des opérations. Il devrait avoir une portée globale et couvrirait l'ensemble de l'Organisation – le Siège de l'ONU à New York, les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, les commissions régionales, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), toutes les missions de maintien de la paix et toutes les missions politiques spéciales, ainsi que le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal international pour le Rwanda.

40. Le plan antisinistre a trait aux mesures préventives nécessaires pour préserver des applications logicielles et des données d'une importance critique, de manière à réduire au minimum les pertes au cas où se produirait un épisode provoquant de graves perturbations. La continuité opérationnelle implique que l'on dispose des matériels informatiques et des matériels de télécommunication nécessaires pour redémarrer des opérations critiques à la suite d'un épisode de ce genre. D'après des études préliminaires, les ressources nécessaires pour l'ensemble du système, y compris pour les opérations de maintien de la paix, pourraient se situer dans une fourchette de 30 à 35 millions de dollars. Cependant, d'autres études sont nécessaires pour définir clairement les besoins et chiffrer les dépenses d'équipement et de fonctionnement qu'entraînerait une initiative dans ce domaine. Une étude technique est indispensable pour valider le travail préliminaire déjà effectué par les

services internes, proposer des solutions de rechange et identifier l'infrastructure et les ressources d'appui qui seraient nécessaires pour mettre en place les systèmes requis et en assurer le fonctionnement. Aucune demande de ressources n'est donc présentée pour l'instant. Lorsque l'étude prévue sera achevée, des recommandations seront présentées pour examen par l'Assemblée générale à sa soixantième session, et les mesures approuvées entreraient en application au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

6. Objectifs généraux et réalisations et résultats escomptés

41. Les propositions formulées dans le présent document en vue d'un système renforcé et unifié de gestion de la sécurité pour l'ONU et ses organismes rentrent dans le cadre des objectifs globaux des services de sécurité et de sûreté de l'ONU et du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, qui consistent à assurer la protection des fonctionnaires, des délégués, des dignitaires en visite et d'autres visiteurs dans l'enceinte et dans les locaux de l'ONU et à prévenir des dommages causés aux biens de l'Organisation. Ces propositions marquent le point de départ d'une évolution qui devrait déboucher sur des structures plus solides pour la gestion de la sécurité et un degré supérieur de préparation aux situations de crise, comme le montre le cadre stratégique proposé pour 2006-2007.

42. Pendant l'exercice biennal en cours, les réalisations immédiates escomptées prolongeront et renforceront celles qui figuraient dans les chapitres pertinents du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (chap. 29 et 31), de manière à garantir une réponse plus efficace à la situation de sécurité radicalement nouvelle que l'on connaît aujourd'hui. Les questions transsectorielles énumérées plus haut, à savoir une structure renforcée et unifiée pour la gestion de la sécurité, le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les principaux bureaux, l'accès général sécurisé, la formation, et la sécurité et la continuité opérationnelle des systèmes informatiques et de communication, sont des éléments clefs de l'action à mener, avec plus de vigueur encore, pour répondre aux défis des nouvelles conditions de sécurité.

43. Pour garantir de bonnes pratiques de gestion, les indicateurs de succès et les scénarios et objectifs connexes pour les services de sécurité et de sûreté dans l'ensemble de l'Organisation, tels qu'ils sont présentés dans les chapitres 29 et 31 du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, restent valables pour l'exercice biennal en cours et continueront d'être utilisés pour évaluer dans quelle mesure les activités présentes et futures ont contribué et contribueront à la réalisation des résultats escomptés. Il sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2004-2005 de toute modification qui pourrait être apportée aux objectifs au cas où il serait décidé d'élargir le champ des responsabilités et des activités au cours de l'exercice biennal.

44. À la suite de la création d'une direction de la sécurité responsable de l'ensemble des mesures de sécurité et de sûreté et de l'établissement de directives et de normes de sécurité communes, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès supplémentaires pourraient être nécessaires pour le reste de l'exercice biennal en cours afin d'axer sur des résultats spécifiques le travail à faire en 2005. Il en sera également rendu compte dans le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

45. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 consacré à la Direction de la sécurité, qui constituera dans le budget un nouveau chapitre distinct correspondant au nouveau programme proposé, sera soumis à la soixantième session de l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination à sa quarante-septième session pour qu'elle examine les aspects qui ont trait au programme.

B. Ressources nécessaires à financer sur le budget ordinaire pour les principaux bureaux de l'Organisation des Nations Unies (94 117 500 dollars)

Ressources additionnelles nécessaires, par lieu d'affectation et par fonction

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Gestion unifiée de la sécurité</i>	<i>Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle</i>	<i>Accès général sécurisé</i>	<i>Formation</i>	Total
Sécurité sur le terrain	35 682,4	–	–	–	35 682,4^a
New York ^b	20 182,2	600,0	4 060,0	2 953,9	27 796,1
Genève ^c	6 782,0	5 738,4	3 003,3	501,4	16 025,1
Vienne ^d	644,7	982,3	185,0	64,3	1 876,3
Nairobi	1 760,5	866,0	971,3	93,1	3 690,9
Addis-Abeba	1 444,7	232,0	1 205,0	126,3	3 008,0
Bangkok	816,0	–	571,8	86,0	1 473,8
Beyrouth	861,6	33,1	503,2	38,7	1 436,6
Santiago ^e	1 383,1	990,6	673,7	80,9	3 128,3
Total	69 557,2	9 442,4	11 173,3	3 944,6	94 117,5

^a En plus de ce montant, 71 503 900 dollars seront financés, dans le cadre des accords en vigueur sur le partage des coûts, par les institutions, fonds et programmes participant au système de gestion de la sécurité sur le terrain.

^b Comprend les ressources destinées aux activités d'appui sur le terrain.

^c Comprend le HCR, le CCI (part de l'ONU seulement) et le HCDH (bureaux extérieurs du Cambodge et du Cameroun).

^d Part nette de l'ONU seulement.

^e Comprend les bureaux sous-régionaux et nationaux de la CEPALC.

1. Dispositifs de sécurité sur le terrain (35 682 400 dollars)

Structure renforcée et unifiée pour la gestion de la sécurité

Postes nécessaires pour la sécurité sur le terrain

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif actuel et autorisation d'engagement de dépenses^a</i>	<i>Postes proposés</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-5	3	23	26
P-4	95	42	137
P-3	31	52	83
P-2/1	–	4	4
Total partiel	129	121	250
Agents des services généraux			
Autres classes	229	140	369
Total partiel	229	140	369
Total	358	261	619

^a Ces postes ont été approuvés par l'Assemblée générale au titre du chapitre du budget consacré aux activités administratives financées en commun, et ne seront donc pas inclus, pour l'instant, dans le tableau d'effectifs figurant au budget ordinaire.

46. Au cours de la première phase, l'Assemblée générale a approuvé la création de 58 nouveaux postes de sécurité sur le terrain pour le Bureau du Coordonnateur pour les questions de sécurité et a décidé d'ouvrir un crédit de 2 583 000 dollars au chapitre 31 (activités administratives financées en commun) du budget ordinaire pour la fraction des coûts du Bureau du Coordonnateur pour les questions de sécurité normalement à la charge de l'ONU, en appliquant les formules actuellement utilisées, à titre d'arrangement provisoire destiné à compléter les capacités du Bureau du Coordonnateur dans le domaine de la sécurité et de la sûreté. Avec la création de la nouvelle Direction de la sécurité, toutes les ressources qui relèvent actuellement du Bureau du Coordonnateur pour les questions de sécurité seraient centralisées dans la nouvelle Direction, comme il est indiqué dans la partie principale du présent rapport. Les ressources afférentes aux activités du Bureau du Coordonnateur qui ont trait à la sécurité sur le terrain constitueraient donc la composante sécurité sur le terrain du budget de la nouvelle Direction.

47. Comme indiqué au paragraphe 17 ci-dessus, il est maintenant proposé de financer intégralement dans le cadre du budget ordinaire la fraction (8 162 100 dollars) du budget de la première phase qui a été approuvée pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur pour les questions de sécurité, mais qui n'est pas financée par le budget ordinaire. Sur ce montant, les ressources destinées aux opérations sur le terrain s'élèvent au total à 7 468 200 dollars.

48. Actuellement, 129 agents chargés de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain fournissent dans 150 pays une protection à près de 500 lieux

d'affectation différents où il y a environ 100 000 fonctionnaires et plus de 300 000 personnes à charge. Pour l'instant, ces coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain ne maintiennent une présence permanente que dans 75 pays. Un certain nombre d'entre eux assurent également la protection régionale des 75 autres pays où le système des Nations Unies est présent. La protection fournie à ces pays n'étant qu'une protection « à temps partiel », le responsable désigné et les équipes de gestion de la sécurité se plaignent de ne pas recevoir de leur conseiller régional, en temps voulu, les conseils et l'aide dont ils ont besoin sur les questions de sécurité. Lorsqu'une crise éclate, le coordonnateur sur le terrain se trouve invariablement ailleurs et ne peut pas rejoindre le lieu d'affectation concerné.

49. Un certain nombre de mesures destinées à renforcer durablement les moyens en place sur le terrain pour assurer la sécurité sont présentées à la section V.B du rapport principal. En plus de la simplification des filières hiérarchiques de communication sur les problèmes de sécurité sur le terrain, il est prévu de donner une dimension nouvelle à la force de sécurité en renforçant la présence de la composante sécurité des Nations Unies partout où il existe déjà des structures de sécurité et en créant de telles structures dans 17 autres pays où les opérations de sécurité du système des Nations Unies ont été jusqu'ici financées par des contributions ad hoc des donateurs. En fait, les opérations de sécurité du système des Nations Unies dans 150 pays du monde relèveront d'une structure unifiée de gestion de la sécurité, ce qui permettra d'offrir à tous les lieux d'affectation exposés à un certain degré de risque réel ou potentiel une protection stable assurée par des professionnels.

50. Pour assurer une couverture aussi étendue, il est proposé de créer 121 nouveaux postes d'administrateur (23 P-5, 42 P-4, 52 P-3 et 4 P-2/1) dans les lieux d'affectation situés dans les zones d'opérations. L'appui sera assuré par 140 nouveaux postes d'agent local. Il est proposé que 10 de ces nouveaux postes (5 postes P-4 et 5 postes P-3) résultent de la transformation de postes extrabudgétaires actuellement financés à titre intérimaire et sur une base ad hoc par les contributions de donateurs. À la suite des mesures proposées, la force de sécurité des Nations Unies sur le terrain sera entièrement financée sur le budget ordinaire.

51. Les conseillers de pays pour la sécurité rendront compte directement à la Direction de la sécurité par l'intermédiaire du responsable désigné pour le pays considéré. Cela permettra de regrouper tous les programmes de sécurité de pays sous un commandement centralisé, ce qui améliorera sensiblement la coordination et renforcera la responsabilisation. Il convient de noter que la création des 23 nouveaux postes d'administrateur (P-5) proposés permettrait de déployer dans un nombre limité de lieux d'affectation à haut risque un conseiller principal de pays chargé des questions de sécurité, qui aura autorité sur tous les agents de sécurité des Nations Unies au lieu d'affectation considéré, y compris sur les agents de sécurité et les équipes de protection personnelle d'autres organismes.

52. Dans environ 10 % des 150 pays où le système des Nations Unies a des opérations, il existe à l'intérieur du pays des lieux d'affectation multiples considérés comme des lieux d'affectation à risque moyen ou à haut risque. La sécurité des opérations des Nations Unies dans ces pays nécessite donc une assez forte concentration de la force de sécurité pour protéger le personnel et les biens de l'ONU et des organismes des Nations Unies. Afin de renforcer les structures de sécurité existantes et d'assurer dans ces pays la couverture sécurité requise, il est

apparu nécessaire d'allouer des postes supplémentaires aux lieux d'affectation concernés. À cet égard, la création de 5 postes P-4 et de 21 postes P-3 de coordonnateur des mesures de sécurité et de 29 postes d'agent local est demandée pour compléter l'effectif actuel de 68 administrateurs occupant des postes de coordonnateur des mesures de sécurité, et de 165 agents locaux. Au total, 94 postes d'administrateur exerçant les fonctions de coordonnateur des mesures de sécurité et 194 postes d'agent local seront alloués aux lieux d'affectation multiples dans des pays à haut risque. Dans tous ces pays, les équipes de sécurité seront placées sous l'autorité des conseillers de pays pour les questions de sécurité, dont les responsabilités sont décrites au paragraphe précédent.

53. Les deux tiers environ des pays sont classés dans la catégorie des pays à risque faible ou moyen. Compte tenu des conditions de sécurité, il faudra déployer dans chacun de ces pays un ou deux coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain, appuyés par un ou deux agents de sécurité locaux. Il convient de noter que dans 38 de ces pays, ce sera la première fois que la protection sera assurée par un personnel de sécurité appartenant à la catégorie des administrateurs. Afin d'assurer à ce groupe de pays la couverture sécurité requise, il est proposé 183 nouveaux postes (37 postes P-4, 31 postes P-3, 4 postes P-2/1 de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain et 111 postes d'agent local), afin de renforcer les effectifs actuels du personnel de sécurité, qui comptent 88 postes d'administrateur (coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain) et 64 postes d'agent local. Au total, 156 postes d'administrateur (coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain) et 175 postes d'agent local seront déployés dans les pays à risque faible ou moyen.

54. Dans les autres pays où il y a des opérations du système des Nations Unies, le risque pour la sécurité est négligeable. La situation dans ces pays ne nécessite pas de mesures de sécurité supplémentaires de la part de l'Organisation des Nations Unies.

55. Le coût des propositions ci-dessus concernant la dotation en personnel est estimé à 16 231 400 dollars, compte tenu des contributions du personnel, pour l'exercice biennal en cours.

56. Le déploiement envisagé pour les nouveaux postes proposés est présenté dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

23 postes P-5, 5 postes P-4, 21 postes P-3, 29 postes d'agent local	Lieux d'affectation à risque moyen ou élevé
37 postes P-4, 31 postes P-3, 4 postes P-2/1, 111 postes d'agent local	Lieux d'affectation à risque faible ou moyen

57. Cette expansion substantielle de la présence sécuritaire sur le terrain, décrite dans les paragraphes précédents, nécessiterait des possibilités de logement et des ressources opérationnelles adéquates, en particulier dans les localités où cette présence serait établie pour la première fois. On estime qu'un montant total de 11 982 800 dollars, dont 5 289 500 dollars pour les dépenses non renouvelables, sera nécessaire à cette fin. Ces estimations tiennent compte des dépenses liées à l'acquisition de véhicules et de matériel de communication pour les nouveaux

coordonnateurs des mesures de sécurité, des dépenses opérationnelles – coûts des loyers, des services publics de distribution et des communications et autres dépenses d’entretien – ainsi que les frais de voyage des coordonnateurs des mesures de sécurité à l’intérieur de la zone d’opérations et entre le Siège et leur lieu d’affectation pour consultations, conseil et formation, selon le cas. Des crédits additionnels seront en outre nécessaires pour rembourser les services d’appui administratif fournis sur place aux coordonnateurs des mesures de sécurité par le Programme des Nations Unies pour le développement, conformément au Mémoire d’accord de 2002 entre l’Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement.

58. Le coût additionnel total des propositions présentées ci-dessus pour la phase II est de 35 682 400 dollars et sera imputé aux chapitres 34 (Contributions du personnel : 2 289 100 dollars) et 36 (Direction de la sécurité : 33 393 300 dollars).

2. New York (27 796 100 dollars)

59. Le complexe du Siège, à New York, installé sur 7,08 hectares, appartient à l’Organisation. Le Service de sécurité veille à la sécurité des locaux. Pour la phase I, l’Assemblée générale a approuvé des dépenses totalisant 17 643 100 dollars, pour lesquelles elle a voté 2 513 900 dollars de crédits et autorisé des engagements à hauteur de 15 129 200 dollars pour la première étape du renforcement des effectifs et autres moyens affectés à la sécurité du complexe. Le total susmentionné comprend 17 603 400 dollars pour le Département de la gestion, répartis entre le chapitre 29A du budget-programme (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion : 500 000 dollars), le chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines : 326 800 dollars), le chapitre 29D (Bureau des services centraux d’appui : 1 627 100 dollars), le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d’entretien : autorisation d’engagement de 15 129 200 dollars) et le chapitre 34 (Contributions du personnel : 20 300 dollars), ainsi que 39 700 dollars pour le Département des affaires politiques (chap. 3 – Affaires politiques). Les propositions concernant New York pour la phase II ont un double but : a) mettre en place, à l’échelle mondiale, un nouveau dispositif de sécurité des Nations Unies, qui comprendra notamment un système renforcé de gestion de la sécurité dans les lieux d’affectation hors Siège pour la protection du personnel de tous les organismes des Nations Unies présents sur le terrain; et b) renforcer encore, au Siège, le Service de sécurité. Ces propositions, exposées dans les paragraphes qui suivent, ont été élaborées à la suite d’un réexamen complet de la question de la sécurité de l’Organisation, complété par une étude réalisée par un cabinet de conseils spécialisé.

Mise en place d’une structure renforcée et unifiée de gestion de la sécurité

60. Les mesures prévues en vue de la mise en place d’une structure renforcée et unifiée de gestion de la sécurité sont présentées en détail dans le rapport lui-même, et il en est aussi question dans la partie A du présent additif. Leur mise en œuvre nécessitera la création, au Siège, de 190 postes supplémentaires d’administrateur, d’agent des services généraux et d’agent de sécurité, qui se répartiront comme suit :

a) Direction de la sécurité (structure centrale) : 99 postes (1 poste de secrétaire général adjoint, 2 postes D-2, 1 poste D-1, 10 postes P-5, 19 postes P-4,

23 postes P-3, 4 postes P-2/1, 5 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 34 postes d'agent des services généraux (autres classes);

b) Service de sécurité du Siège : 91 postes (2 postes P-4, 1 poste P-2/1 et 88 postes d'agent de sécurité).

Il est prévu aussi des dépenses d'un montant de 2 836 600 dollars pour la location et l'entretien de locaux qui permettront au Bureau des services centraux d'appui d'accueillir le personnel de la Direction de la sécurité et le personnel supplémentaire du Service de sécurité. À cette somme s'ajoutera une dépense de 567 300 dollars pour l'achat de mobilier, matériel et fournitures de bureau pour le personnel de la Direction de la sécurité et l'entretien du matériel de bureautique et télématique de la Direction.

61. Comme indiqué aux paragraphes 17 et 47, il est proposé d'imputer au budget ordinaire la partie (8 162 100 dollars) des dépenses approuvées pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité dans le cadre de la phase I qui n'a pas fait l'objet d'ouvertures de crédits. Cette somme comprend 693 900 dollars pour la coordination, depuis le Siège, des dispositifs de sécurité sur le terrain.

62. Les mesures susmentionnées visant la mise en place, au Siège, d'une structure renforcée et unifiée de gestion de la sécurité nécessiteront 20 182 200 dollars de dépenses supplémentaires, non compris les dépenses de formation.

a) Direction de la sécurité

Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif actuel et autorisation d'engagement de dépenses^{a, b}</i>	<i>Postes proposés^c</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	–	1	1
SSG	1	–	1
D-2	1	2	3
D-1	–	1	1
P-5	5	10	15
P-4	9	19	28
P-3	3	23	26
P-2/1	–	4	4
Total partiel	19^b	60	79
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	–	5	5
Autres classes	12	34	46
Total partiel	12	39	51
Total	31	99^c	130

(Notes du tableau de la page précédente)

^a Ces postes ont été approuvés par l'Assemblée générale parmi ceux prévus au chapitre du budget consacré aux activités administratives financées en commun et, n'étant pas financés par imputation au budget ordinaire, ne sont pas actuellement inclus dans les effectifs budgétisés.

^b Y compris 1 poste P-5 et 2 postes P-3 pour la formation.

^c Y compris 6 postes P-4, 6 postes P-3, 1 poste P-2/1 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes) pour la formation.

63. La Direction de la sécurité comprendra trois divisions (Division des dispositifs régionaux, Division de l'administration et de l'appui aux bureaux extérieurs, et Division des services de sécurité). Cette structure permettra de renforcer et d'étendre le système de sécurité des Nations Unies afin que l'Organisation puisse poursuivre efficacement ses activités tout en assurant la sécurité du personnel et celle des membres des délégations. Comme l'indiquent l'organigramme figurant dans la partie A et les tableaux de répartition des postes de l'annexe VIII, la nouvelle Direction de la sécurité sera dirigée par un secrétaire général adjoint qui sera responsable de tous les programmes de sécurité des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint relèvera directement du Secrétaire général. Il sera secondé par un sous-secrétaire général à la sécurité. La dotation en effectifs du Bureau du Secrétaire général adjoint comprendra des postes déjà approuvés qu'il est prévu d'affecter à la nouvelle Direction et un poste supplémentaire d'agent des services généraux (1^{re} classe). Les tableaux de l'annexe VIII indiquent comment les attributions et les postes seront répartis à l'intérieur de la nouvelle Direction.

64. Le Secrétaire général adjoint et ses collaborateurs immédiats seront responsables de la gestion du système de sécurité des Nations Unies, de la définition de la politique de sécurité de l'Organisation, de l'élaboration des recommandations adressées au Secrétaire général en matière de sécurité, et de la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies et des personnes à leur charge. Ils s'appuieront, pour la gestion de la Direction, sur deux petites unités administratives : a) un groupe de la politique, de la planification et de la coordination, et b) un groupe de la mise en conformité aux normes, de l'évaluation et du suivi. Le Bureau du Secrétaire général adjoint (comprenant ses collaborateurs immédiats et les deux petites unités susmentionnées) absorbera sept postes du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, auxquels s'ajouteront 15 postes nouveaux se répartissant comme suit :

1 SGA	Chef de la Direction de la sécurité
1 GS (1 ^{re} classe)	Bureau du Secrétaire général adjoint
1 P-5, 2 P-4, 1 P-2/1, 2 GS (autres classes)	Groupe de la politique, de la planification et de la coordination
2 P-4, 3 P-3, 2 GS (autres classes)	Groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi

Division des dispositifs régionaux

65. Afin que la Division des dispositifs régionaux puisse exercer efficacement les fonctions de gestion des dispositifs de sécurité des bureaux extérieurs décrits dans le

rapport, il est prévu de créer 33 postes [1 poste D-2, 6 postes P-5, 4 postes P-4, 7 postes P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 14 postes d'agent des services généraux (autres classes) qui s'ajouteront aux 11 postes (1 P-5, 5 P-4 et 5 postes d'agent des services généraux) (autres classes)] qu'il est prévu de transférer du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité. Le Directeur (D-2) de la Division sera secondé par un fonctionnaire de la classe P-5, et son bureau comprendra aussi deux postes d'agent des services généraux (autres classes). Le titulaire du poste P-5 aidera le Directeur à organiser le travail de la Division et à coordonner les dispositifs de sécurité au niveau régional en collaboration avec les bureaux régionaux. Les fonctions qu'exerceront les titulaires des autres postes nouveaux sont exposées dans les paragraphes qui suivent.

66. La Division comprendra un centre de communications qui fonctionnera 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Il aura principalement pour rôle de faciliter les communications sur les questions de sécurité à l'échelle du système des Nations Unies. Le centre sera doté de neuf nouveaux postes d'agent des services généraux, dont un de 1^{re} classe.

67. Le Groupe de l'analyse des menaces et des risques sera chargé principalement d'analyser des informations concernant la sécurité recueillies auprès de diverses sources, et de formuler des recommandations pour les différents lieux où les Nations Unies sont présentes. Il est prévu d'accroître notablement les moyens du Groupe en le dotant de cinq postes nouveaux, à savoir 1 poste P-4, et 2 postes (P-3, analystes) plus 2 postes d'agent des services généraux (autres classes).

68. Il est prévu de renforcer la fonction d'appui régional en créant pour les cellules régionales 13 postes de chargé de secteur (5 P-5, 3 P-4 et 5 P-3) et deux postes d'agent des services généraux (autres classes). Il est prévu aussi de créer une cellule spéciale pour la sécurité des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Cette cellule aura principalement pour rôle d'apporter aux missions un appui intégré en matière de sécurité, conformément à la politique, aux règles et aux dispositions définies par la Direction. Vu ses attributions, la cellule sera rattachée au Département des opérations de maintien de la paix, et sera dotée des postes déjà financés par le compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix, à savoir 1 poste P-5, 4 postes P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes).

69. Le tableau ci-après indique la répartition des postes prévus entre les différentes unités de la Division des dispositifs régionaux. On trouvera à l'annexe VIII des informations plus détaillées sur la répartition des postes existants et des postes nouveaux entre les différentes cellules régionales.

1 D-2	Directeur de la Division des dispositifs régionaux
2 GS (autres classes)	Bureau du Directeur
1 GS (1 ^{re} classe), 8 GS (autres classes)	Centre de communications
1 P-4, 2 P-3, 2 GS (autres classes)	Groupe de l'analyse des menaces et des risques
5 P-5, 3 P-4, 5-P-3, 2 GS (autres classes)	Cellules régionales

Division de l'Administration et de l'appui aux bureaux extérieurs

70. Les postes qu'il est prévu de créer pour la Division de l'administration et de l'appui aux bureaux extérieurs compléteront ceux transférés du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité dans trois domaines principaux : a) gestion du stress; b) élaboration des normes de sécurité régissant la sécurité sur le terrain; c) appui administratif des unités centrales de la Direction, au Siège, y compris le Service de sécurité, et des dispositifs de sécurité sur le terrain. Dans les principaux bureaux hors Siège, l'appui administratif des services de sécurité continuera d'être assuré par les services administratifs locaux.

71. Il est prévu de renforcer le Bureau du Directeur afin qu'il puisse se charger de l'appui administratif de l'ensemble des unités de la Direction. Il est prévu à cette fin de créer 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes).

72. Au vu de l'expérience de deux années de gestion des dispositifs de sécurité mis en place sur le terrain, et compte tenu de ce que les services de soutien psychologique restent très demandés, il est prévu d'ajouter deux postes nouveaux [1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] à l'effectif du Groupe de gestion du stress.

73. Il est prévu de renforcer sensiblement l'effectif de la Section de la formation et de la normalisation, en créant six postes P-4, six postes P-3, un poste P-2/1 et quatre postes d'agent des services généraux (autres classes). Les activités de la section et les dépenses supplémentaires qu'elles nécessiteront sont exposées plus loin sous la rubrique « Formation ».

74. Le Service de l'appui administratif, qui sera chargé de la gestion des ressources humaines, des finances et du budget, de la logistique et de la gestion des systèmes informatiques, sera dirigé par un chef de service de la classe D-1 (poste nouveau). Il est en outre prévu pour ce service 10 nouveaux postes d'administrateur et huit nouveaux postes d'agent des services généraux (dont deux de première classe) qui se répartiront comme suit :

a) Section de la gestion des ressources humaines : 1 poste P-5 (chef de section), 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 2 postes P-2/1 (administrateurs des ressources humaines), ainsi que 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe);

b) Section des finances et du budget : 1 poste P-5 (chef de section), 1 poste P-3 (fonctionnaire des finances) et 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe);

c) Groupe de la logistique : 1 poste P-4 (chef de groupe), 1 poste P-2/1 (fonctionnaire chargé de la logistique) et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes);

e) Groupe des systèmes informatiques : 1 poste P-4 et 1 poste P-3 (informaticiens) et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes).

Ces postes s'ajouteront à ceux de la petite unité d'appui administratif du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, soit 1 poste P-4 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes). Étant donné que l'appui administratif du Service de sécurité du Siège relèvera de la direction de la sécurité, les quatre postes d'agent des services généraux (autres classes) dont dispose actuellement le Service de sécurité pour des tâches administratives seront transférés à la Division de l'administration et de l'appui aux bureaux hors Siège.

75. Le tableau ci-après indique la répartition des nouveaux postes entre les différentes unités de la Division. Pour plus de détails sur la répartition des postes existants et des postes nouveaux, voir l'annexe VIII.

1 P-5, 1 P-4, 2 GS (autres classes)	Bureau du Directeur
1 P-4, 1 GS (autres classes)	Groupe de la gestion du stress
1 D-1	Chef du Service de l'appui administratif
1 P-5, 1 P-3, 1P-2, 1 GS (1 ^{re} classe)	Section de la gestion des ressources humaines (Service de l'appui administratif)
1 P-5, 1 P-3, 1 GS (1 ^{re} classe)	Section des finances et du budget (Service de l'appui administratif)
1 P-4, 1 P-2, 3 GS (autres classes)	Groupe de la logistique (Service de l'appui administratif)
1 P-4, 1 P-3, 3 GS (autres classes)	Groupe des systèmes informatiques du Service de l'appui administratif
6 P-4, 6 P-3, 1 P-2/1, 4 GS (autres classes) ^a	Section de la formation et de la normalisation

^a Les dépenses à prévoir pour ces postes sont indiquées sous la rubrique « Formation » aux paragraphes 81 et 82.

Division des services de sécurité

76. Afin que la gestion des services de sécurité de tous les principaux bureaux des Nations Unies soient convenablement coordonnée, il est prévu de créer 10 postes [1 D-2, 1 P-4, 4 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes)] pour la Division des services de sécurité. Le Bureau du Directeur de la Division (D-2) comprendra 3 nouveaux postes P-3 et 3 nouveaux postes d'agent des services généraux (autres classes). Un nouveau groupe de la coordination de la protection veillera à ce que tous les bureaux principaux des Nations Unies se conforment aux mêmes normes de sécurité; à cette fin, il organisera des échanges d'informations sur les questions de sécurité et encouragera les services locaux de sécurité à suivre les pratiques optimales; il travaillera en étroite collaboration avec les administrations compétentes des pays hôtes. Il est prévu de créer pour ce groupe les postes suivants : 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 2 postes d'agent des services généraux, dont un de première classe. Le tableau ci-après indique la répartition des postes qu'il est prévu de créer pour la Division :

1 D-2	Direction de la Division des services de sécurité
3 P-3, 2 GS (autres classes)	Bureau du Directeur
1 P-4, 1 P-3, 1 GS (1 ^{re} classe), 1 GS (autres classes)	Groupe de coordination de la protection

b) Service de sécurité du Siège

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif actuel et autorisation d'engagement de dépenses</i>	<i>Postes proposés</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	–	1
P-5	1	–	1
P-4	1	2	3
P-3	1	–	1
P-2/1	1	1	2
Total partiel	5	3	8
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	1	–	1
Autres classes	17	–	17
Total partiel	18	–	18
Autres catégories			
Agents de sécurité	212	88 ^a	300
Total partiel	212	88	300
Total	235	91	326

^a Dont deux postes d'agent de sécurité pour la formation.

77. Les mesures à long terme proposées ci-après pour renforcer les moyens du Service de sécurité du Siège, qui relèvera de la Division des services de sécurité de la nouvelle Direction de la sécurité, ont été élaborées en fonction des résultats d'une étude approfondie des besoins en matière de sécurité réalisée à la suite des initiatives exposées à la section C de la partie III du rapport. L'augmentation des effectifs prévue pour le Service de sécurité permettra de doter celui-ci de moyens à la mesure des menaces qui pèsent constamment sur la sécurité du complexe du Siège. Il est prévu de créer 3 postes d'administrateur (2 P-4 et 1 P-2) et 88 postes d'agent de sécurité pour renforcer la capacité du Service dans les domaines suivants : évaluation des risques et menaces et gestion des crises, enquêtes, protection des VIP, garde et patrouilles, plans d'urgence, surveillance et détection, prévention des incendies et sûreté des locaux; le poste central de sécurité sera aussi renforcé. Il est en outre prévu de ne plus s'adresser à une entreprise privée pour la cynodétection et de constituer une unité canine.

1 P-4

Supervision de la Section des opérations courantes du Service de sécurité, responsable des équipes de sécurité, de la sécurité des locaux annexes, du poste central de sécurité, de la protection du complexe, de la délivrance des cartes d'identité ONU et permis d'accès temporaire,

	de l'équipe de réaction rapide et du Groupe de la sûreté et de la prévention des incendies
1 P-4	Supervision de la Section des opérations spéciales du Service de sécurité, dont relèvent le Groupe de gestion des crises, l'évaluation des menaces et risques locaux, l'Unité canine, la protection rapprochée du Secrétaire général et des VIP, et les enquêtes
1 P-2/1	Supervision de la garde en uniforme qui relève de la Section des opérations courantes
4 agents de sécurité	Planification, opérations spéciales et contrôle de qualité
7 agents de sécurité	Protection rapprochée
9 agents de sécurité	Garde et patrouilles (locaux annexes)
15 agents de sécurité	Contre-surveillance et réaction rapide
8 agents de sécurité	Poste central de sécurité
29 agents de sécurité	Patrouilles (bâtiments principaux du complexe)
8 agents de sécurité	Unité canine
2 agents de sécurité	Prévention des incendies et sécurisation des matières dangereuses
4 agents de sécurité	Évaluation des menaces et gestion des crises
2 agents de sécurité ^a	Formation

^a Les dépenses correspondantes sont indiquées sous la rubrique « Formation ».

78. Sont prévues aussi des dépenses additionnelles qui couvriront le coût du matériel et des fournitures nécessaires au personnel supplémentaire, les frais d'entretien de ce matériel et le coût des surnuméraires requis pendant les périodes de pointe, notamment les sessions de l'Assemblée générale.

Mise en conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges

79. L'Assemblée générale, dans sa résolution 56/286 du 27 juin 2002 et sa résolution 58/295, a approuvé un certain nombre de mesures visant à assurer le respect des normes, ainsi que les dépenses correspondantes. Il reste à mettre sur pied un programme d'éducation physique et d'entretien de la forme obligatoire pour tous les agents de sécurité, et il est prévu à cette fin d'agrandir les salles de gymnastique et d'en améliorer l'équipement afin qu'elles répondent aux besoins du Service de sécurité renforcé. On estime à 600 000 dollars le montant des dépenses à prévoir pour ces travaux.

Système intégré d'accès sécurisé

80. En ce qui concerne le système intégré d'accès sécurisé, il est prévu à ce stade des dépenses dont la partie à la charge de l'ONU est estimée à 4 060 000 dollars; ces dépenses couvriront notamment le coût de la mise en place du système intégré

de contrôle d'identité qui permettra de gérer l'accès des fonctionnaires, des délégués et des visiteurs au complexe du Siège et aux bâtiments annexes qui abritent des bureaux du Secrétariat et des fonds et programmes des Nations Unies. Ces fonds et programmes prendront directement en charge les dépenses se rapportant aux locaux qu'ils occupent. Les dépenses prévues couvriront le coût de la gestion centrale du système d'accès sécurisé ainsi que le coût de la coordination de sa conception.

Formation

81. Les formations prévues à New York dans le domaine de la sécurité comprennent : a) une formation à l'intention de diverses catégories de personnel de sécurité et de fonctionnaires des organismes des Nations Unies en poste sur le terrain; b) une formation à l'intention du personnel du Service de sécurité du Siège; et c) la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux questions de sécurité. Au sein de la Direction de la sécurité, l'élaboration d'un programme central de formation et d'un programme de formation sur le terrain sera confiée à la Section de la formation et de la normalisation de la Division de l'administration et de l'appui aux bureaux extérieurs. La Section comprendra, outre 1 poste P-5 et 2 postes P-3 transférés du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, 17 postes nouveaux [6 postes P-4, 6 postes P-3, 1 poste P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (autres classes)]. Le programme prévu pour New York, qui sera exécuté par le Service de sécurité du Siège, comprendra la formation des agents du Service aux techniques de sécurité les plus récentes, un entraînement au maniement des armes à feu, une préparation à d'éventuels attentats aux agents chimiques ou biologiques, une formation à la gestion des crises ainsi que la mise à niveau des agents nouvellement recrutés. Le Service de sécurité continuera d'organiser des exercices d'incendie et des exercices d'alerte à l'intention des fonctionnaires du Siège. L'adjonction de deux nouveaux postes d'agent de sécurité spécialisés dans la formation portera à sept le nombre total des postes du Groupe de la formation du Service de sécurité du Siège. Certaines formations spécialisées s'adressant aux agents de sécurité et à d'autres fonctionnaires s'occupant des questions de sécurité seront organisées à l'extérieur s'il y a lieu.

82. Le coût total des activités de formation décrites plus haut, dont la mise en œuvre relèvera de la Direction de la sécurité, est estimé à 2 953 900 dollars.

Total des dépenses prévues pour New York pour l'exercice 2004-2005

83. Le total des dépenses de la mise en œuvre de la phase II au Siège est estimé à 27 796 100 dollars pour l'exercice en cours. Ces dépenses additionnelles se répartissent entre le chapitre 29D du budget-programme (Bureau des services centraux d'appui : 2 836 600 dollars), le chapitre 33 (Travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux et gros travaux d'entretien : 4 327 000 dollars), le chapitre 34 (Contributions du personnel : 2 113 800 dollars) et le chapitre 36 (Direction de la sécurité : 18 518 700 dollars).

Genève (16 025 100 dollars)

84. L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) assure la sécurité de toutes les unités du Secrétariat et de tous les fonds et programmes des Nations Unies qui ont des bureaux à Genève. Le bâtiment principal est le Palais des Nations, qui appartient

à l'Organisation et est sis sur un terrain d'une superficie totale de 46,2 hectares. Les autres bâtiments (annexes) comprennent le Palais Wilson (occupé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), l'immeuble de Montbrillant (qui abrite les bureaux du HCR) et le bâtiment du Centre CNUCED/OMC du commerce international. Ces immeubles et d'autres locaux annexes, qui appartiennent aux autorités suisses ou à des propriétaires privés, sont loués. Pour la phase I, l'Assemblée générale a approuvé pour Genève des dépenses totalisant 19 004 500 dollars, devant être couvertes par un crédit de 2 683 500 dollars ouvert au chapitre 29E (Administration, Genève) et une autorisation d'engagement à hauteur de 16 321 000 dollars prévue au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) pour la première étape du renforcement des moyens de sécurité. Les dépenses prévues pour la phase II doivent permettre de mettre en œuvre des mesures intéressant l'ONUG, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le HCR et le Centre du commerce international. Pour l'exercice en cours, elles totaliseront 16 025 100 dollars, et se répartiront entre le chapitre 13 du budget-programme (Centre CNUCED/OMC du commerce international : 700 200 dollars), le chapitre 24 (Droits de l'homme : 42 400 dollars), le chapitre 25 (Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés : 4 849 500 dollars), le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien : 4 171 200 dollars), le chapitre 34 (Contributions du personnel : 755 900 dollars) et le chapitre 36 (Direction de la sécurité : 5 505 000 dollars). La dépense de 42 400 dollars indiquée pour le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dont le siège est à Genève, concerne les bureaux du Haut Commissariat au Cambodge et au Cameroun. Les prévisions de dépenses ont été établies d'après les résultats d'une étude approfondie des besoins de chacune des entités concernées en matière de sécurité, résultats qui ont été confirmés par une étude indépendante réalisée par un cabinet spécialisé. Les mesures prévues, qui consistent notamment à renforcer considérablement les moyens de la Section de la sécurité de l'ONUG, à apporter diverses améliorations à l'infrastructure de sécurité du Palais des Nations, à renforcer les contrôles d'accès et à améliorer et développer la formation en matière de sécurité non seulement du personnel spécialisé, mais de tous les fonctionnaires, permettront de mieux assurer la conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle des villes sièges.

85. Il est à noter que les améliorations qu'il est prévu d'apporter à l'infrastructure de sécurité des locaux de Genève ont été élaborées en étroite concertation avec les autorités du pays hôte. Celles-ci ont informé l'ONUG qu'elles étaient disposées à prendre en charge le coût des travaux visant à améliorer la sécurité de l'immeuble de Montbrillant, qui abrite les bureaux du HCR, et du Palais Wilson, où est installée le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Les améliorations prévues comprennent le renforcement de la sécurité des abords, y compris la reconfiguration des bretelles d'accès, l'installation de barrières hydrauliques et la pose de grilles de clôture. Le coût de ces travaux n'a bien entendu pas été inclus dans les dépenses à imputer au budget ordinaire de l'ONU.

a) Office des Nations Unies à Genève (10 433 000 dollars)

Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité**Proposition d'effectif pour le Service de sécurité
de l'Office des Nations Unies à Genève**

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif actuel et autorisation d'engagement de dépenses</i>	<i>Postes proposés</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-5	1	–	1
P-4	1	1 ^a	2
P-3	1	1	2
Total partiel	3	2	5
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	3	–	3
Autres classes	77 ^b	54 ^c	131
Total partiel	80	54	134
Total	83	56	139

^a Poste temporaire pour aider le Directeur à mettre en place les mesures de la deuxième phase.

^b Dont un poste existant pour la formation.

^c Dont trois nouveaux postes pour la formation.

86. L'étude mentionnée plus haut (par. 82) confirme que l'ONUG a besoin d'un service de sécurité renforcé pour être mieux protégé et sécurisé. Compte tenu des besoins supplémentaires identifiés, il est proposé de créer un nouveau poste P-3 (chef adjoint du Service de sécurité) et 54 postes supplémentaires d'agent de sécurité (dont trois postes pour la formation; voir plus loin à la rubrique Formation), pour répondre aux besoins sur le long terme dans le sillage des initiatives évoquées dans le rapport principal (sect. III.C). Avec un effectif étoffé, le Service pourra assumer différentes missions – gardes et patrouilles, contrôle de l'accès des piétons et des véhicules, gestion du centre de contrôle, cartes d'identité et contrôle de l'identité, évaluation des menaces, formation à la sécurité et à la protection. Comme il est en outre chargé de protéger un certain nombre de bureaux situés à l'extérieur du Palais des Nations, le Service déploiera des détachements mobiles qui assureront la sécurité et pourront intervenir rapidement en cas de besoin. Ce renforcement de l'effectif s'accompagnera de dépenses opérationnelles supplémentaires, liées notamment au recrutement de personnel temporaire pour les périodes de pointe et à l'acquisition de matériel et d'équipements de sécurité. Les affectations correspondant aux nouveaux postes proposés sont indiquées ci-après :

1 P-3	Chef adjoint du Service de sécurité
2 agents de sécurité	Centre d'opérations et de contrôle
2 agents de sécurité	Analyse des menaces, détection et surveillance
6 agents de sécurité	Filtrage des véhicules
15 agents de sécurité	Garde et patrouilles de surveillance
20 agents de sécurité	Surveillance du site et contrôles aux points d'accès
2 agents de sécurité	Cartes d'identité et contrôle de l'identité
4 agents de sécurité	Locaux annexes
3 agents de sécurité ^a	Formation aux missions de sécurité et de protection

^a Les ressources budgétaires correspondant à ces postes sont indiquées à la rubrique Formation.

87. Le tableau d'effectifs proposé correspond à un coût total estimé à 4 677 700 dollars hors coûts de formation, y compris les contributions du personnel et les dépenses de fonctionnement autres que pour le personnel.

Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges

88. Compte tenu des conclusions de l'étude de vulnérabilité aux risques d'incendie et d'effet de souffle conduite sur le site ainsi qu'annoncé dans le rapport de la première phase (A/58/756, par. 26), il est proposé de réaliser certains travaux de second œuvre au titre de la mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle, à savoir :

- a) Fermeture de certaines aires de stationnement et création autour du bâtiment principal d'un périmètre de 25 mètres interdit aux véhicules et au stationnement;
- b) Protection des grandes vitres des façades;
- c) Installation de détecteurs d'incendie dans le Palais des Nations;
- d) Installation d'extincteurs automatiques dans le Palais des Nations;
- e) Cloisonnage des espaces intérieurs du Palais des Nations à des fins de protection anti-incendie et de filtrage des entrées.

Le coût total de ces chantiers, qui devraient s'échelonner sur deux exercices biennaux (2004-2005 et 2006-2007), est estimé à 9 735 700 dollars, dont 1 718 200 dollars seront requis pendant l'exercice en cours. Pour assurer la bonne coordination des travaux et notamment assurer la liaison avec les autorités du pays hôte, il est proposé de créer au Bureau du Directeur de la Division de l'administration de l'ONUG un poste temporaire de la classe P-4 dont le titulaire aiderait le Directeur à piloter l'exécution de la deuxième phase. Il est également proposé d'affecter des ressources à l'acquisition d'équipements spéciaux pour le Service de sécurité.

89. Le coût total des mesures décrites ci-dessus au titre de la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle est estimé à 2 380 900 dollars pour 2004-2005, dépenses de personnel temporaire comprises.

Système intégré d'accès sécurisé

90. Les mesures proposées à ce stade au titre du système intégré d'accès sécurisé représentent un coût estimé à 2 873 000 dollars, correspondant à la conception technique de l'accès sécurisé et à la mise en place du système intégré de contrôle de l'identité à l'ONUG et dans les bâtiments loués, dans le cadre des arrangements décrits plus haut à la partie A.

Formation

91. Le programme de formation à la sécurité proposé pour l'ONUG permettrait de former les agents de sécurité aux techniques les plus récentes, au maniement des armes à feu, aux interventions en cas d'attentat chimique ou biologique, à la gestion des situations de crise, et de donner une première formation aux nouveaux agents. Une partie de la formation spécialisée des agents de sécurité et des autres personnels concernés sera dispensée par des acteurs extérieurs, selon les besoins. Il est proposé de créer trois postes supplémentaires d'agent de formation pour répondre à ces nouveaux besoins, ce qui porterait à quatre personnes l'effectif de l'unité de formation du Service. Des crédits sont également demandés pour les programmes de formation spécialisée des agents de sécurité et des autres personnels à l'ONUG ou à l'extérieur, l'achat des articles et du matériel correspondants, et la location d'un champ de tir pour les séances d'entraînement. Le coût des propositions relatives à la formation à la sécurité est estimé à 501 400 dollars.

Coût total ONUG pour l'exercice biennal 2004-2005

92. Le coût total pour 2004-2005 des mesures supplémentaires proposées pour l'ONUG au titre de la deuxième phase s'élève à 10 433 000 dollars, dont 5 143 700 dollars correspondent à des dépenses non renouvelables. Ce surcroît de dépenses additionnelles sera financé avec des crédits inscrits aux chapitres 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien : 4 171 200 dollars), 34 (Contributions du personnel : 755 900 dollars) et 36 (Direction de la sécurité : 5 505 900 dollars).

b) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

93. Les mesures proposées dans les paragraphes ci-après font suite à l'évaluation de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle conduite sur les lieux par le Service de sécurité et de sûreté de l'ONUG; elles permettront de mieux protéger et sécuriser les locaux occupés par le HCR. Aucune proposition d'augmentation des ressources pour la sécurité du HCR ne figurait dans le rapport de la première phase.

Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité

94. L'ONUG affecte actuellement 16 agents de sécurité à la protection des bâtiments du HCR, sur la base d'un accord de remboursement qui devrait rester en vigueur. Il est proposé de renforcer la sécurité et la protection des locaux du HCR en créant 21 postes supplémentaires d'agent de sécurité, qui seraient affectés aux

patrouilles et à la surveillance du périmètre des bâtiments, à l'inspection des véhicules et à la protection générale du site. L'effectif proposé et les dépenses de fonctionnement connexes autres que pour le personnel représentent un coût total estimé à 1 995 000 dollars.

Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges

95. Un certain nombre de mesures sont proposées au titre de la mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle au Siège, pour un coût total estimé à 2 755 000 dollars :

- a) Pose de pellicules antisouffle sur toutes les fenêtres des façades exposées;
- b) Pose de barrières antivéhicules autour du bâtiment principal;
- c) Installation d'un nouveau système de haut-parleurs pour les annonces urgentes et les évacuations;
- d) Groupes électrogènes de secours et systèmes auxiliaires;
- e) Dispositifs de protection et de coupure des arrivées d'air et d'eau;
- f) Installation de structures isolant les espaces occupés par la haute direction.

Des spécialistes qualifiés feront en outre une étude complète de vulnérabilité à l'effet de souffle afin de déterminer clairement les faiblesses structurelles du bâtiment dans ce domaine et de faire des recommandations précises sur l'atténuation de l'impact d'éventuelles déflagrations. Une étude complète de vulnérabilité du bâtiment au risque d'incendie sera également conduite pour déterminer les faiblesses existantes, indiquer les matériaux résistants et les dispositifs et équipements à prévoir éventuellement pour la mise aux normes minimales de sécurité, et recommander des mesures spécifiques pour remédier aux lacunes éventuelles. Les résultats de ces études seront rendus publics ultérieurement, et l'Assemblée générale sera informée en temps utile de toute obligation qui en découlera.

Système intégré d'accès sécurisé

96. Le HCR fera partie du système intégré d'accès sécurisé de l'ONUG. Le coût des mesures proposées est estimé à 99 500 dollars (les dépenses à ce stade concernent essentiellement la conception technique de l'accès sécurisé et la mise en place du système général de contrôle de l'identité).

Coût total HCR pour l'exercice biennal 2004-2005

97. Le coût total pour 2004-2005 des mesures susmentionnées est de 4 849 500 dollars, dont 2 799 500 dollars correspondent à des dépenses non renouvelables relevant du chapitre 25 (Aide humanitaire). De plus, comme il est indiqué au paragraphe 85 ci-dessus, les réaménagements prévus pour sécuriser les abords du bâtiment de la rue Montbrillant occupé par le HCR seront financés par le pays hôte.

c) Centre du commerce international (CCI)

98. Après l'enquête détaillée et approfondie conduite par le Service de sécurité de l'ONUG, un certain nombre de mesures sont préconisées pour améliorer la sécurité et la protection du site du CCI. Aucune ressource concernant la protection renforcée du CCI ne figurait dans le rapport de la première phase (A/58/756).

Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité

99. L'ONUG assure actuellement la protection quotidienne du bâtiment du CCI, sur la base d'un accord de remboursement qui devrait rester en vigueur. Pour renforcer la sécurité et la protection du site et assurer la mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle, il est proposé d'affecter deux agents de sécurité supplémentaires au CCI, selon la formule de participation aux coûts appliquée à l'OMC, ce qui porterait à quatre le nombre d'agents présents sur le site. Le coût total de cette proposition est estimé à 218 600 dollars (budget brut), dont 109 300 dollars, à savoir la part de l'Organisation, seront imputés sur son budget ordinaire.

Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges

100. Les mesures suivantes sont proposées au titre de la mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle :

- a) Pose de pellicules antisouffle sur toutes les fenêtres des façades exposées;
- b) Installation d'un nouveau système de haut-parleurs pour les annonces urgentes et les évacuations;
- c) Groupes électrogènes de secours et systèmes auxiliaires;
- d) Pose d'alarmes anti-effraction et des dispositifs connexes;
- e) Kit de premiers soins;
- f) Cloisonnage des espaces occupés par la haute direction et installation d'un système d'alarme panique;
- g) Doublement des murs dans la salle des ordinateurs.

101. Outre les mesures énumérées ci-dessus, il est envisagé de poser des portes coupe-feu/blindées et/ou des serrures à lecteurs de carte d'accès pour sécuriser certaines parties du bâtiment du CCI, notamment les espaces de haute sécurité, les bureaux de la haute direction et les salles de conférence. De plus, des spécialistes qualifiés feront une étude complète de vulnérabilité à l'effet de souffle afin de déterminer clairement les faiblesses structurelles du bâtiment dans ce domaine et de faire des recommandations précises sur les mesures à prendre pour atténuer l'impact d'éventuelles déflagrations. Une étude de vulnérabilité au risque d'incendie sera également conduite pour déterminer les faiblesses existantes, indiquer le cas échéant les améliorations structurelles et équipements anti-incendie à prévoir pour la mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle en matière d'incendie, et recommander des mesures spécifiques pour remédier aux lacunes éventuelles. Les conclusions de ces études seront connues ultérieurement, et l'Assemblée générale sera informée en temps utile de tout besoin qui en découlera.

102. Le coût total des mesures susmentionnées est estimé à 1 120 200 dollars (budget brut), dont 560 100 dollars, représentant la part de l'Organisation, seront financés sur le budget ordinaire de l'Organisation.

Systeme général d'accès sécurisé

103. Le CCI fera partie du système intégré d'accès sécurisé de l'ONUG. Les mesures proposées à ce stade concernent essentiellement la conception technique de l'accès sécurisé et la mise en place du système général de contrôle de l'identité. Elles devraient coûter 61 600 dollars (budget brut), dont 30 800 dollars, représentant la part de l'Organisation, seront imputés sur son budget ordinaire.

Coût total CCI pour l'exercice biennal 2004-2005

104. Le coût total des mesures susmentionnées est estimé à 1 400 400 dollars, dont 700 200 dollars, représentant la part de l'Organisation, seront imputés au chapitre 13 de son budget ordinaire pour l'exercice biennal en cours (Centre du commerce international de la CNUCED/OMC). Les propositions décrites plus haut ont été soumises à l'Organisation mondiale du commerce conformément aux procédures administratives en vigueur pour le CCI.

d) Bureaux extérieurs du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Cambodge et au Cameroun (42 400 dollars)

Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle

105. Les mesures proposées pour le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dont le siège est à Genève, concernent la mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle de ses bureaux extérieurs du Cambodge et du Cameroun. Sont notamment prévus l'engagement, sur une base contractuelle, d'agents de sécurité supplémentaires et la protection antibris des fenêtres du bureau de Cambodge, ainsi que l'achat de matériel de communication plus perfectionné, la sécurisation des locaux et l'amélioration de l'éclairage et des systèmes anti-incendie dans les deux bureaux. Le coût total de ces propositions sera de 42 400 dollars, relevant du chapitre 24 (Droits de l'homme).

4. Vienne (dépenses inscrites au budget ordinaire : 1 876 300 dollars) (montant brut des dépenses : 8 451 900 dollars)

106. Le Centre international de Vienne appartient à l'État autrichien, qui le loue à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organismes qui y ont leur siège, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il occupe un terrain de 18 hectares. Son entretien est assuré par un service commun administré par l'ONUDI, la sécurité étant un service commun administré par l'Organisation. Les dépenses de sécurité sont à la charge des quatre organismes locataires du Centre.

107. Dans la première phase, l'Assemblée générale a approuvé pour Vienne un crédit initial d'un montant brut de 8 399 600 dollars, dont 6 916 000 dollars correspondent à des dépenses non renouvelables liées à des travaux d'amélioration, et a inscrit au chapitre 29F (Administration, Vienne) les 1 931 900 dollars

correspondant à la part de l'Organisation, en vertu de la formule de participation aux coûts appliquée aux organismes installés au Centre international. Le programme de travail approuvé par l'Assemblée générale pour la première phase est en cours de réalisation. Les propositions de la deuxième phase pour le renforcement de la sécurité et de la protection du Centre international de Vienne sont décrites ci-après.

Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité

Proposition d'effectif pour le Service de sécurité de Vienne

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif actuel et autorisation d'engagement de dépenses^a</i>	<i>Postes proposés</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-5	1	–	1
P-3	1	–	1
P-2/1	–	1	1
Total partiel	2	1	3
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	2	–	2
Total partiel	2	–	2
Autres catégories			
Service de sécurité	92 ^a	58 ^b	150
Total partiel	92	58	150
Total	96	59	155

^a Dont les trois postes existants pour la formation.

^b Dont un nouveau poste pour la formation.

108. À la suite d'un examen approfondi des besoins du Centre international de Vienne en matière de sécurité et de protection, il est proposé d'étoffer sensiblement les forces de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne en créant 1 poste de chef adjoint du Service de sécurité (P-2) et 58 nouveaux postes d'agent de sécurité (dont un figure à la rubrique Formation avec les ressources budgétaires afférentes), et en finançant les dépenses opérationnelles correspondantes. Les éléments concernés par le renforcement de la sécurité sont principalement les contrôles aux points d'accès, la surveillance du complexe par des patrouilles, les équipes de nuit, les opérations sécurité et anti-incendie, et la formation aux missions de sécurité et de protection. Les affectations correspondant aux nouveaux postes proposés sont indiquées ci-après :

1 P-2	Chef adjoint du Service de sécurité
1 agent de sécurité	Centre d'opérations et de contrôle

23 agents de sécurité	Contrôle de l'accès des piétons et des véhicules
24 agents de sécurité	Peloton de surveillance et peloton de garde
9 agents de sécurité	Cellule incendie et sécurité
1 agent de sécurité ^a	Formation aux missions de sécurité et de protection

^a Les ressources budgétaires correspondant à ce poste figurent à la rubrique Formation.

109. Le tableau d'effectifs proposé représente un coût total de 2 903 800 dollars (montant brut), y compris les dépenses opérationnelles autres que celles liées aux postes, la part nette de l'Organisation étant estimée à 644 750 dollars.

Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges

110. Des travaux supplémentaires devront être engagés pour que le site soit aux normes minimales de sécurité opérationnelle; ils viennent s'ajouter aux mesures initiales proposées dans le cadre de la première phase et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/295. Comme l'examen des améliorations physiques et techniques à prévoir compte tenu des normes minimales de sécurité en vigueur n'était pas terminé au moment de la rédaction du rapport de la première phase, les propositions présentées à l'époque étaient basées sur les informations disponibles, et leur coût ne pouvait être évalué avec précision. Après la parution du rapport, des mesures supplémentaires ont été jugées nécessaires. Leur coût total est de 4 425 000 dollars (montant brut), la part nette de l'Organisation étant estimée à 982 300 dollars, pour l'installation de systèmes de détection des explosifs (piétons et véhicules), le renforcement des portails d'entrée et des autres points d'accès. Avec la mise en place de ces mesures supplémentaires, le Centre international de Vienne devrait être parfaitement aux normes minimales de sécurité opérationnelle. On notera que les propositions de sécurisation des bâtiments du Centre international de Vienne ont été élaborées en étroite concertation avec les autorités du pays hôte. Outre les projets décrits plus haut, le pays hôte sécurisera à ses frais les abords du Centre en faisant un certain nombre de réaménagements, dont un itinéraire de déviation du trafic automobile.

Système intégré d'accès sécurisé

111. Les mesures proposées pour le système intégré d'accès sécurisé coûteront 833 500 dollars (montant brut), dont 185 000 dollars représentent la part de l'Organisation. Elles viennent renforcer le système d'accès existant et doivent être mises en place selon les modalités et le calendrier indiqués plus haut à la section A. Les dépenses concerneront notamment la conception technique de l'accès sécurisé et la mise en place du système général de contrôle de l'identité.

Formation

112. Il est proposé de renforcer les capacités de formation de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUV en créant un poste supplémentaire de formateur, ce qui porterait à quatre l'effectif de l'Unité formation. Le programme de formation à la sécurité couvrira l'apprentissage des techniques les plus récentes, le maniement

des armes à feu, les interventions en cas d'attentat chimique ou biologique, la gestion des situations de crise et la formation élémentaire des nouveaux agents. Une partie de la formation spécialisée sera dispensée par des acteurs extérieurs, selon les besoins. Ces propositions correspondent à un coût estimé à 289 600 dollars (montant brut), dont 64 300 dollars représentent la part de l'Organisation.

Coût total Vienne pour l'exercice biennal 2004-2005

113. Le coût total pour 2004-2005 des mesures proposées pour Vienne au titre de la deuxième phase s'élève à 8 451 900 dollars (montant brut), dont 5 266 500 dollars correspondent à des travaux d'amélioration indispensables pour mettre le site aux normes minimales de sécurité opérationnelle au Siège, aux dépenses en heures supplémentaires, à l'achat de divers articles et du matériel de protection et sécurité. On notera que les secrétariats des organismes installés au Centre international de Vienne sont d'accord sur la formule de participation à appliquer, en vigueur en 2004, soit 52,748 % pour l'AIEA, 22,158 % pour l'Organisation, 16,468 % pour l'ONUDI et 8,626 % pour la Commission préparatoire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La part de ces dépenses supplémentaires incombant à l'Organisation, intégralement imputée au chapitre 36 (Direction de la sécurité), sera de 1 876 300 dollars dans l'hypothèse où les organismes locataires du Centre international de Vienne assument la totalité des coûts. Si l'Assemblée générale est d'accord, le Secrétaire général prévoit d'appliquer les mesures proposées sous réserve d'un accord sur la question du financement des dépenses par les organismes locataires du Centre.

5. Nairobi (3 690 900 dollars)

114. Le complexe des Nations Unies à Nairobi accueille actuellement les bureaux de 22 organismes du système des Nations Unies. D'autres bureaux des Nations Unies sont dispersés dans la ville de Nairobi. Les organismes des Nations Unies installés au Kenya emploient plus de 2 500 fonctionnaires, dont environ 1 800 au complexe des Nations Unies à Gigiri.

115. Dans le cadre de la phase I, l'Assemblée générale a approuvé pour Nairobi des crédits initiaux s'élevant à 4 024 700 dollars, consistant dans des crédits inscrits au chapitre 29G (Administration, Nairobi) d'un montant de 646 300 dollars et dans une autorisation d'engagement de dépenses au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), d'un montant de 3 378 400 dollars, à titre d'arrangement intérimaire visant à compléter la capacité en matière de sécurité et de sûreté. Les propositions faites au titre de la phase II visant à renforcer encore la sécurité et la sûreté à Nairobi sont discutées dans les paragraphes suivants.

Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité

Postes nécessaires pour la Section de la sécurité et de la sûreté à Nairobi

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif actuel et autorisation d'engagement de dépenses^a</i>	<i>Postes proposés</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-5	–	1	1
P-4	–	–	–
P-3	1	–	1
P-2/1	1	–	1
Total partiel	2	1	3
Autres catégories			
Agents recrutés localement	69 ^a	47	116
Total partiel	69	47	116
Total général	71	48	119

^a Comprend trois postes existants pour la formation en matière de sécurité et de sûreté.

116. À la suite d'un examen d'ensemble visant à déterminer si la couverture en matière de sécurité au complexe de Gigiri est adéquate, il est proposé de renforcer de façon significative la force de sécurité, notamment en créant un nouveau poste de chef de la Section de la sécurité et de la sûreté au niveau P-5 et 47 postes d'agent de la sécurité recruté localement et de subvenir aux besoins opérationnels connexes. Le poste P-3 existant sera celui de chef adjoint. Les principaux domaines du contrôle de la sécurité et de la sûreté qui seront renforcés sont le contrôle de l'accès des piétons et des véhicules, les patrouilles intérieures, les opérations relatives aux incendies et à la sécurité des matières dangereuses, les activités d'évaluation et d'enquête en matière de sécurité, et la formation en matière de sécurité et de sûreté. De plus, tenant compte du fait que la Section de la sécurité et de la sûreté est responsable de la sécurité d'un certain nombre de bureaux situés en dehors du complexe de Gigiri, des arrangements de patrouilles mobiles seront mis en place en vue d'assurer une couverture suffisante de la sécurité dans ces lieux. Les domaines de responsabilité particuliers correspondant aux nouveaux postes proposés sont décrits ci-dessous.

1 P-5	Chef de la Section de la sécurité et de la sûreté
8 agents de sécurité locaux	Évaluation des menaces et enquêtes
4 agents de sécurité locaux	Bâtiments annexes, patrouilles et réponse mobile
1 agent de sécurité local	Cartes d'identité et serrurerie
5 agents de sécurité locaux	Centre de contrôle des opérations
11 agents de sécurité locaux	Contrôle de l'accès des piétons/contrôle du courrier, aire de chargement

5 agents de sécurité locaux	Contrôle de l'accès des véhicules
11 agents de sécurité locaux	Affectations et patrouilles intérieures
2 agents de sécurité locaux	Sécurité incendie et marchandises dangereuses

117. D'après les estimations, le coût des propositions de création de postes susmentionnées s'élèverait à 1 760 500 dollars, y compris les contributions du personnel et les dépenses opérationnelles connexes autres que les dépenses de personnel.

Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges

118. En vue d'améliorer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges, il est proposé d'améliorer les systèmes de détection d'incendie et de protection contre les incendies dans le complexe de Gigiri, pour un coût estimé à 866 000 dollars.

Systeme intégré d'accès sécurisé

119. S'agissant du système général d'accès sécurisé, on estime que les mesures proposées à Nairobi, qui doivent être mises en œuvre au titre des arrangements et selon le calendrier indiqué à la section A du présent additif, coûteraient 971 300 dollars. Pour le moment, le projet couvre les besoins relatifs aux activités de conception du système d'accès sécurisé du complexe de Gigiri, ainsi que la mise en œuvre du système intégral de gestion de l'identité à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Formation

120. La Section de la sécurité et de la sûreté à l'Office des Nations Unies à Nairobi est actuellement dotée d'un groupe de formation composé de trois agents spécialisés dans la formation à la sécurité, ce qui est jugé suffisant pour fournir une formation spécialisée aux agents de sécurité sur les compétences actualisées en matière de sécurité et de sûreté, le maniement des armes à feu, les réponses chimiques et biologiques, la gestion des situations de crise, ainsi qu'une formation de base aux nouveaux agents de sécurité. Des ressources additionnelles s'élevant à 93 100 dollars sont proposées pour la fourniture de services de formation spécialisée externes, selon les besoins.

Coût total à Nairobi pour l'exercice biennal 2004-2005

121. Le coût total des mesures de la phase II devant être mises en œuvre à Nairobi durant l'exercice biennal en cours s'élève à 3 690 900 dollars, y compris des dépenses non renouvelables s'élevant à 241 700 dollars afférentes aux améliorations apportées aux infrastructures, aux besoins en matière de communication et au matériel de sécurité et de sûreté. Ces coûts additionnels seraient financés au moyen de crédits inscrits aux chapitres 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien : 1 762 300 dollars), 34 (Contributions du personnel : 176 700 dollars) et 36 (Direction de la sécurité : 1 751 900 dollars) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

6. Addis-Abeba (3 008 000 dollars)

122. Le complexe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, qui compte sept bâtiments, occupe une superficie de 11,05 hectares. Hormis la CEA, le complexe abrite 14 organismes des Nations Unies et reçoit de nombreux visiteurs, dont des chefs d'État et des ministres.

123. La Commission économique pour l'Afrique a récemment reçu des autorités municipales d'Addis-Abeba un terrain supplémentaire (21 066 mètres carrés) où elle envisage d'aménager de nouveaux espaces de bureaux qui augmenteront la superficie des bureaux de quelque 6 500 mètres carrés. Il est prévu que tous les organismes des Nations Unies qui se trouvent en dehors du complexe se réinstallent dans les nouveaux espaces de bureaux.

124. L'Assemblée générale a approuvé, dans le contexte des propositions relatives à la phase I, des ouvertures de crédits initiales s'élevant à 2 275 700 dollars consistant dans un montant de 55 700 dollars relevant du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) et dans une autorisation d'engagement de dépenses de 2 220 000 dollars relevant du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), à titre d'arrangement intérimaire visant à compléter les capacités en personnel et autres en matière de sécurité et de sûreté. Les propositions relatives à la phase II visant à renforcer encore la sécurité et la sûreté dans ce lieu d'affectation sont discutées dans les paragraphes suivants.

Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité

Postes nécessaires pour la Section de la sécurité et de la sûreté à Addis-Abeba

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif actuel et autorisation d'engagement de dépenses^a</i>	<i>Postes proposés</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-4	1	–	1
P-3	–	1	1
P-2/1	1	–	1
Total partiel	2	1	3
Autres catégories			
Agents recrutés localement	44 ^a	70 ^b	114
Total partiel	44	70	114
Total général	46	71	117

^a Comprend deux postes d'agent recruté localement existants, pour la formation.

^b Comprend un nouveau poste d'agent recruté localement pour la formation.

125. À l'issue d'une évaluation d'ensemble des besoins en matière de sécurité pour la CEA, qui a porté sur les mesures appropriées relatives à l'accès sécurisé et la prise de précautions normales en matière de sécurité, il est proposé de renforcer la

Section de la sécurité et de la sûreté à Addis-Abeba pour qu'il y ait un personnel spécialisé suffisant dans les domaines de la supervision, de la planification, de l'évaluation des risques et des menaces, des enquêtes, des activités incendie et sécurité, et de l'assistance paramédicale. Les agents de sécurité supplémentaires sont aussi nécessaires pour les nouveaux bâtiments en construction. Ce renforcement nécessiterait la création d'un nouveau poste P-3 de chef adjoint de la sécurité et 71 postes d'agent de sécurité recruté localement (dont l'un, y compris les ressources budgétaires qui lui sont associées, est pris en compte au titre de la formation), ainsi qu'une ouverture de crédits pour les voyages relatifs aux inspections et à l'assistance en matière de sécurité dans les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA. Les domaines de responsabilité particuliers relatifs aux nouveaux postes proposés sont décrits ci-après.

1 P-3	Chef adjoint de la sécurité
5 agents de sécurité locaux	Centre de contrôle et d'opérations
5 agents de sécurité locaux	Protection personnelle et enquêtes
4 agents de sécurité locaux	Évaluation des risques et des menaces
4 agents de sécurité locaux	Contrôle de l'accès des véhicules et identification
8 agents de sécurité locaux	Patrouilles et affectations internes
11 agents de sécurité locaux	Contrôle du périmètre intérieur et des points d'entrée
6 agents de sécurité locaux	Identification et services de serrurerie
5 agents de sécurité locaux	Lutte contre les incendies et sécurité incendie
20 agents de sécurité locaux	Bâtiments annexes
1 agent de sécurité local	Résidence du Secrétaire exécutif
1 agent de sécurité local ^a	Formation à la sécurité et à la sûreté

^a Les ressources budgétaires concernant ce poste sont prises en compte au titre de la formation.

126. On estime que les propositions énoncées ci-dessus, hormis celle qui a trait à la formation, coûteraient 1 444 700 dollars, y compris les contributions du personnel et les dépenses connexes autres que le coût des postes, relatives à l'achat des vestes pare-balles, des uniformes, des armes à feu, des radios et des autres équipements nécessaires pour les nouveaux agents de sécurité.

Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges

127. En vue d'améliorer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges, à l'issue d'une inspection complète du complexe de la CEA, un montant non renouvelable s'élevant à 232 000 dollars est proposé pour l'installation de quatre machines d'inspection à rayons X et huit portiques détecteurs de métaux.

Système intégré d'accès sécurisé

128. S'agissant de l'accès sécurisé, le projet fait état de ressources nécessaires pour des activités de conception de l'accès sécurisé pour le complexe de la CEA, ainsi que la mise en œuvre du système intégré de gestion de l'identité à Addis-Abeba. Le montant estimatif du coût de ces mesures s'élève à 1 205 000 dollars.

Formation

129. En vue de renforcer et d'accroître les capacités du personnel de sécurité à la CEA, il est proposé de créer un nouveau poste au niveau local pour la formation et la sécurité, ainsi que de fournir des ressources pour différentes formations spécialisées, le coût estimatif s'élevant à 126 300 dollars, y compris les contributions du personnel.

Coût total à Addis-Abeba pour l'exercice biennal 2004-2005

130. Le coût total pour les mesures de sécurité à Addis-Abeba décrites ci-dessus devant être mises en œuvre au cours de l'exercice biennal s'élèvent à 3 008 000 dollars, y compris des dépenses non renouvelables s'élevant à 1 519 000 dollars. Ces dépenses relèveront des chapitres 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien : 1 005 000 dollars), 34 (Contributions du personnel : 95 400 dollars) et 36 (Direction de la sécurité : 1 907 600 dollars) du budget-programme pour 2004-2005.

7. Bangkok (1 473 800 dollars)

131. Le complexe des Nations Unies à Bangkok, qui compte trois immeubles, dont un centre de conférence, occupe 3,16 hectares dans un secteur de la ville qui abrite de nombreux bâtiments publics très en vue. Le complexe est resté compact, il laisse peu, voire pas de place, pour des zones de sécurité.

132. Dans le cadre de la phase I, l'Assemblée générale a approuvé des ouvertures de crédits initiales s'élevant à 1 367 500 dollars, comprenant une ouverture de crédit de 592 900 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et une autorisation d'engagement de dépenses s'élevant à 774 600 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) à titre d'arrangement intérimaire visant à compléter les capacités existantes de sécurité et de sûreté. Les propositions faites au titre de la phase II visant à renforcer encore la sûreté et la sécurité du complexe des Nations Unies à Bangkok et à améliorer le respect des mesures minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges sont énoncées ci-après.

Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité

Postes nécessaires pour la Section de la sécurité et de la sûreté à Bangkok

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif actuel et autorisation d'engagement de dépenses^a</i>	<i>Postes proposés</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-4	–	1	1
P-3	1	–	1
Total partiel	1	1	2
Autres catégories			
Agents recrutés localement	54 ^a	21 ^b	75
Total partiel	54	21	75
Total général	55	22	77

^a Comprend un poste local existant pour la formation.

^b Comprend un nouveau poste local pour la formation.

133. Les services de sécurité et de sûreté pour les locaux des Nations Unies à Bangkok sont assurés par la Section de la sécurité et de la sûreté de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). La Section non seulement assure la sécurité du complexe des Nations Unies, mais aussi conseille le fonctionnaire chargé des questions de sécurité et l'équipe de gestion de la sécurité sur les questions concernant tous les organismes présents en Thaïlande. La sensibilisation accrue de la communauté des Nations Unies à la sécurité a exercé une pression supplémentaire sur l'équipe de sécurité. En s'appuyant sur un examen d'ensemble indépendant visant à déterminer si les effectifs actuels de la Section de la sécurité et de la sûreté sont suffisants et compte tenu de la complexité des fonctions et des responsabilités accrues qu'entraînent la mise en œuvre des mesures minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges et l'accroissement des responsabilités en matière de coordination de la sécurité en Thaïlande, il est proposé de renforcer les effectifs de sécurité de façon significative. Cela comprend la création d'un nouveau poste P-4 pour le chef de la Section de la sécurité et de la sûreté et 21 postes supplémentaires d'agent recruté localement (l'un deux, y compris les ressources budgétaires correspondantes, est pris en compte au titre de la formation). Les domaines de responsabilité particuliers des nouveaux postes proposés sont décrits ci-après.

1 P-4	Chef de la Section de la sécurité et de la sûreté
5 agents de sécurité locaux	Centre de contrôle et d'opérations
2 agents de sécurité locaux	Analyse des menaces et gestion des crises
3 agents de sécurité locaux	Contrôle de l'accès des véhicules

5 agents de sécurité locaux	Contrôle du périmètre intérieur et des points d'entrée
4 agents de sécurité locaux	Affectations et patrouilles intérieures
1 agent de sécurité local	Services d'identité et de serrurerie
1 agent de sécurité local ^a	Formation à la sécurité et à la sûreté

^a Les ressources budgétaires afférentes à ce poste sont prises en compte au titre de la formation.

134. Le coût total des propositions de création de poste susmentionnées s'élève à 816 000 dollars, y compris les contributions du personnel et les dépenses opérationnelles connexes autres que les dépenses de personnel pour l'achat d'uniformes et d'autres fournitures spécialisées, les armes à feu et les autres équipements de sécurité et de sûreté.

Systeme intégré d'accès sécurisé

135. S'agissant de l'accès sécurisé, le projet, pour le moment, comprend les ressources nécessaires pour les activités de conception du système, ainsi que la mise en œuvre du système intégré de gestion d'identité à la CESAP. On estime que ces mesures coûteront 571 800 dollars.

Formation

136. En vue de renforcer la capacité du personnel de sécurité, il est proposé de créer un nouveau poste d'agent recruté localement pour la formation à la sécurité, et de fournir des ressources additionnelles pour la formation spécialisée, comprenant notamment la lutte contre les incendies, les tactiques d'autodéfense, la formation à la sûreté concernant les matières dangereuses, le perfectionnement de la conduite, les premiers secours, la protection des hautes personnalités, et le tir aux armes à feu, pour un coût estimé à 86 000 dollars, y compris les contributions du personnel.

Coût total à Bangkok pour l'exercice biennal 2004-2005

137. Le coût total des mesures devant être prises à Bangkok au cours de l'exercice biennal dans le cadre de la phase s'élève à 1 473 800 dollars, y compris des dépenses non renouvelables s'élevant à 747 200 dollars concernant les équipements, les fournitures et le matériel de sécurité et de sûreté. Ces dépenses supplémentaires relèveront des chapitres 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien : 535 800 dollars), 34 (Contributions du personnel : 90 600 dollars) et 36 (Direction de la sécurité : 847 400 dollars) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

8. Beyrouth (1 436 000 dollars)

138. Les bureaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sont actuellement situés au rez-de-chaussée d'un bâtiment en location. Au titre de la phase I, l'Assemblée générale a approuvé des crédits initiaux s'élevant à 233 400 dollars, inscrits au chapitre 22 du budget-programme (Développement économique et social en Asie occidentale), en tant qu'arrangement intérimaire visant à compléter la capacité en matière de sûreté et de sécurité dans ce lieu d'affectation.

Les propositions faites au titre de la phase II visant à renforcer la sécurité et la sûreté à Beyrouth sont discutées dans les paragraphes ci-après.

Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité

Postes nécessaires pour la section de la sécurité et de la sûreté à Beyrouth

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif actuel et autorisation d'engagement de dépenses</i>	<i>Postes proposés</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-4	–	1	1
P-3	1	–	1
Total partiel	1	1	2
Autres catégories			
Agents recrutés localement	34	19 ^a	53
Total partiel	34	19	53
Total général	35	20	55

^a Comprend un nouveau poste d'agent recruté localement pour la formation.

139. Compte tenu de la situation à Beyrouth en matière de sécurité et à l'issue d'un examen visant à déterminer si la couverture en matière de sécurité et de sûreté est suffisante, il est proposé de renforcer la section de la sécurité et de la sûreté à Beyrouth en créant un nouveau poste P-4 de chef de cette section et 19 postes d'agent de sécurité recruté localement (dont l'un, y compris les ressources budgétaires connexes, est pris en compte au titre de la formation). Cela permettra de fournir un appui aux patrouilles continues et au contrôle de l'accès, aux interventions d'urgence et à l'évaluation des risques et des menaces. Les domaines de responsabilité particuliers des nouveaux postes proposés sont décrits ci-après.

1 P-4	Chef de la Section de la sécurité et de la sûreté
5 agents de sécurité locaux	Centre de contrôle et d'opérations
3 agents de sécurité locaux	Protection personnelle et enquêtes
1 agent de sécurité local	Analyse des menaces et surveillance et détection
6 agents de sécurité locaux	Contrôle de l'accès des véhicules
1 agent de sécurité local	Patrouilles et affectations intérieures
1 agent de sécurité local	Services d'identité et de serrurerie
1 agent de sécurité local	Sécurité et incendie et sûreté
1 agent de sécurité local ^a	Formation à la sécurité et à la sûreté

^a Les ressources budgétaires afférentes à ce poste sont prises en compte au titre de la formation.

140. Le coût total des propositions de demandes de création de postes susmentionnées, hormis celles relatives à la formation, est estimé à 861 600 dollars, y compris les contributions du personnel et les dépenses opérationnelles connexes autres que les dépenses de personnel, pour l'achat de gilets pare-balles, d'uniformes, d'armes à feu, et de radios pour les agents de sécurité.

Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges

141. En vue d'améliorer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges, qui comprennent notamment le maintien de relations étroites avec les agents de sécurité et les efforts visant à assurer une bonne préparation en matière de sécurité, les dispositions sont prises pour équiper le personnel international essentiel avec des radios VHF/UHF, ce qui constituerait une dépense non renouvelable s'élevant à 33 100 dollars.

Système intégré d'accès sécurisé

142. Comme dans tous les autres lieux d'affectation, les propositions relatives à l'accès sécurisé qui doivent être mises en œuvre à Beyrouth au titre des arrangements et des calendriers détaillés à la section A ci-dessus concernent principalement les activités de conception du système d'accès sécurisé ainsi que la mise en œuvre du système intégré de gestion de l'identité, pour un coût estimé à 503 200 dollars.

Formation

143. Les initiatives de formation à Beyrouth comprendraient la formation au tir et aux armes à feu aboutissant à la délivrance de diplômes, les politiques en matière d'usage de la force, la recherche des bombes, les premiers secours et la réanimation cardio-pulmonaire, la formation de base des nouveaux membres du personnel et les pratiques en matière d'intervention d'urgence. En vue de renforcer la capacité de formation en matière de sécurité, il est proposé de créer un nouveau poste d'agent recruté localement pour un instructeur certifié. Les besoins additionnels autres qu'en personnel pour les différents stages dans les domaines des opérations de recherche pour la sûreté, de la détection des bombes et des explosifs et de l'utilisation des armes à feu pour les agents de sécurité seront également couverts. Le coût de ces propositions relatives à la formation est estimé à 38 700 dollars.

Coût total pour l'exercice biennal 2004-2005

144. Le coût total des mesures de sécurité proposées ci-dessus qui doivent être prises à Beyrouth durant l'exercice biennal en cours s'élève à 1 436 600 dollars, y compris des dépenses non renouvelables s'élevant à 573 300 dollars, afférentes à l'achat du matériel de sécurité nécessaire pour les nouveaux agents de sécurité et le personnel international essentiel, comme mentionné plus haut. Ces dépenses additionnelles relèveraient des chapitres 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien : 483 200 dollars), 34 (Contributions du personnel : 101 900 dollars) et 36 (Direction de la sécurité : 851 500 dollars) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

9. Santiago (3 128 300 dollars)

145. Le complexe des Nations Unies à Santiago est situé sur la rive gauche de la rivière Mapocho, où il occupe un terrain de 5,45 hectares offert à l'Organisation par le Gouvernement chilien. Il se compose de sept immeubles, qui occupent un espace de quelque 19 334 mètres carrés.

146. Le bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Mexico occupe un bâtiment de 17 étages dans un quartier résidentiel et commercial. Les bureaux de la Commission occupent à l'heure actuelle 2 249 mètres carrés sur plusieurs étages du bâtiment, qui abrite aussi d'autres bureaux des Nations Unies, à savoir le Centre d'information des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi que des bureaux du secteur privé.

147. Les locaux du bureau sous-régional de la CEPALC à Port of Spain occupent un immeuble indépendant avec quatre étages situé dans un quartier commercial, d'une surface totale de 1 438 mètres carrés et dont le périmètre total est d'environ 250 mètres.

148. Le bureau de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Bogota occupe tout un étage, d'une superficie de 216 mètres carrés, d'un immeuble de deux étages situé dans un quartier commercial du centre ville. Le bureau de la Commission à Brasilia occupe tout un étage, d'une surface totale d'environ 690 mètres carrés, dans un bâtiment situé dans un quartier de bureaux occupé par des commerces et des banques. Le bureau de la Commission à Montevideo occupe 297 mètres carrés dans un bâtiment situé dans le centre ville, où l'on trouve des banques et d'autres bureaux. Le bureau de la Commission à Buenos Aires est situé dans un quartier commercial et occupe à l'heure actuelle 450 mètres carrés dans un immeuble de 12 étages qui abrite aussi des bureaux du secteur privé et des bureaux commerciaux. Le bureau de la Commission à Washington est situé dans un quartier commercial et occupe à l'heure actuelle 337 mètres carrés de bureaux dans un immeuble de 14 étages.

149. Dans le cadre de la phase I, l'Assemblée générale a approuvé des ouvertures de crédits initiales de 290 900 dollars, comprenant des crédits s'élevant à 80 900 dollars relevant du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et une autorisation d'engagement de dépenses de 210 000 dollars relevant du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux, gros travaux d'entretien), à titre d'arrangement transitoire visant à compléter la capacité existante en personnel et en matériel en matière de sécurité et de sûreté de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago. Les propositions faites au titre de la phase II renforceront et restructureront la Section de la sécurité et de la sûreté de la Commission, renforceront et amélioreront l'accès sécurisé au moyen d'infrastructures physiques et de systèmes automatisés, assureront le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges, renforceront la sécurité du complexe et du périmètre au moyen de projets d'infrastructure et

couvriront les besoins des bureaux sous-régionaux et nationaux qui n'étaient pas pris en compte dans les précédents rapports, dans l'attente de nouvelles évaluations de leurs besoins en matière de sécurité.

Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité

Postes nécessaires pour la Section de la sécurité et de la sûreté à Santiago

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif actuel et autorisation d'engagement de dépenses</i>	<i>Postes proposés</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-4	–	1	1
P-3	1	–	1
Total partiel	1	1	2
Autres catégories			
Agents recrutés localement	23	26 ^a	49
Total partiel	23	26	49
Total général	24	27	51

^a Comprend un nouveau poste d'agent recruté localement pour la formation.

150. Compte tenu de la situation qui prévaut en matière de sécurité et sur la base de l'évaluation des risques et des menaces et de l'évaluation de la vulnérabilité de tous les lieux d'affectation de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, il est proposé de créer un nouveau poste P-4 dont le titulaire assumera les fonctions de chef de la Section de la sécurité et de la sûreté à Santiago et fournira une assistance et un appui techniques aux bureaux sous-régionaux de la Commission à Mexico et à Port of Spain, ainsi qu'aux cinq bureaux nationaux susmentionnés. Il est proposé aussi de renforcer la Section de la sécurité et de la sûreté en créant 26 nouveaux postes d'agent recruté localement pour assurer une couverture continue du centre de contrôle de la sécurité, des patrouilles et du contrôle de l'accès des piétons et des véhicules, et de renforcer la capacité de formation de la Commission. Les domaines de responsabilité particuliers correspondant aux nouveaux postes proposés sont décrits ci-après.

1 P-4	Chef de la Section de la sécurité et de la sûreté
4 agents de sécurité locaux	Centre de contrôle de la sécurité
1 agent de sécurité local	Protection personnelle, évaluation des menaces et enquêtes
14 agents de sécurité locaux	Contrôle de l'accès des piétons et des véhicules et garage
5 agents de sécurité locaux	Affectations et patrouilles intérieures

1 agent de sécurité local	Services d'identité et de serrurerie
1 agent de sécurité local ^a	Formation à la sécurité et à la sûreté

^a Les ressources budgétaires afférentes à ce poste sont prises en compte au titre de la formation.

151. Le coût total des propositions de création de postes susmentionnées, hormis celui qui a trait à la formation, s'élèverait à 1 383 100 dollars, y compris les contributions du personnel et les dépenses opérationnelles connexes autres que les dépenses de personnel, pour les fournitures consommables pour la sécurité, les uniformes pour les agents de sécurité et le matériel de sûreté et de sécurité.

Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges

152. En vue d'améliorer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges, des crédits sont ouverts pour l'achat et l'installation de matériel à rayon X et de portiques détecteurs de métaux pour l'accès sécurisé et le matériel nécessaire de communication et de sécurité pour les bureaux sous-régionaux à Mexico et Port of Spain et chacun des bureaux nationaux. D'autres améliorations des infrastructures sont prévues : la construction de barrières de sécurité dans le complexe de Santiago; la construction de modules supplémentaires pour que la Section de sécurité et de sûreté puisse accueillir le personnel de sécurité supplémentaire, ainsi que des systèmes de secours; l'installation de films anti-éclats sur les vitres des locaux à Mexico et Port of Spain et des bureaux nationaux; et l'installation d'un système de sonorisation au bureau de la Commission à Port of Spain. Les besoins au titre de cette rubrique s'élèveront au total à 990 600 dollars.

Système intégré d'accès sécurisé

153. Des crédits sont ouverts pour la phase de conception du système d'accès sécurisé, ainsi que pour l'intégration de la gestion des cartes d'identité dans un système intégré de gestion de l'identité, pour un coût total de 673 700 dollars.

Formation

154. Il est proposé, dans le cadre du renforcement des capacités du personnel de sécurité, de créer un nouveau poste d'agent local pour la formation en sécurité et d'engager des ressources pour la formation spécialisée, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'incendie, les techniques d'autodéfense, les matières dangereuses, la conduite anticipative et la conduite défensive, les premiers secours, la protection des personnalités et le tir aux armes à feu. Le coût de ces mesures est estimé à 80 900 dollars dont 39 400 dollars en dépenses non renouvelables.

Coût total pour l'exercice 2004-2005

155. Le coût total des mesures qui seront mises en œuvre au titre de la deuxième phase à Santiago et dans les bureaux sous-régionaux et nationaux pendant l'exercice considéré, s'élève à 3 128 300 dollars, dont 1 798 100 dollars en dépenses non renouvelables. Ces dépenses additionnelles seront inscrites aux chapitres 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux

d'entretien : 1 308 800 dollars), 34 (Contributions du personnel : 142 400 dollars) et 36 (Direction de la sécurité : 1 677 100 dollars).

C. Opérations de maintien de la paix et autres opérations (1 981 600 dollars)

1. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (156 800 dollars)

156. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO) a des antennes à Gaza et à Ramallah. Plusieurs mesures ont été prises dans le cadre de la première étape du renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies, pour laquelle l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit initial de 296 400 dollars aux chapitres 3 (Affaires politiques : 284 400 dollars) et 34 (Contributions du personnel : 12 000 dollars). Pour assurer un niveau adéquat de sécurité et de sûreté du personnel et des biens du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, des mesures supplémentaires sont proposées pour un montant de 156 800 dollars dont une dépense non renouvelable de 10 000 dollars. Ces mesures concernent : a) dans le cadre de la mise en place de la structure de direction de la sécurité, la proposition de conversion en postes temporaires de trois postes de vigile recrutés sur place, qui avaient été accordés pour le personnel temporaire dans le cadre de la première phase en vue de continuer à assurer la surveillance de l'enceinte du Bureau du Coordonnateur spécial 24 heures sur 24 (136 800 dollars) et b) au titre de la formation, le renforcement des connaissances linguistiques des responsables de la protection rapprochée dans les langues de la région et la formation au maniement d'armes et aux autres techniques de sécurité pour le personnel du Bureau chargé de la sécurité (20 000 dollars). Ces dépenses supplémentaires seront inscrites au chapitre 3 (Affaires politiques : 138 800 dollars) et 34 (Contributions du personnel : 18 000 dollars) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

2. Opérations de maintien de la paix approuvées par l'Assemblée générale

a) Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (1 524 200 dollars)

Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité

157. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a son siège à Jérusalem et des bureaux de liaison à Beyrouth et Damas. Les propositions concernant l'ONUST portent sur la régularisation de 17 postes en postes permanents [1 poste P-4, 1 poste P-3, 1 poste P-2, 5 postes du service mobile (SM)] et 9 postes d'agent local (AL), qui font partie de la capacité de gestion de la sécurité au siège de l'ONUST et dans d'autres lieux et dont le financement avait été approuvé au titre du personnel temporaire dans le cadre de la première phase. Les dépenses supplémentaires d'un montant de 1 524 200 dollars seront inscrites aux chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix : 1 329 500 dollars) et 34 (Contributions du personnel : 194 700 dollars) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

b) Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (300 600 dollars)

Renforcement et unification du système de gestion de la sécurité

158. Les principaux bureaux du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) sont situés à Rawalpindi, au Pakistan, et à Srinagar, en Inde. Ses postes de campagne sont situés de part et d'autre de la Ligne de contrôle. Bien que ceux-ci soient très nettement hors du champ des tirs qui sont régulièrement observés le long de la Ligne de contrôle, ils pourraient devenir des cibles au cas où la situation dégènerait en crise.

159. Les propositions figurant dans le présent rapport portent sur la conversion en postes permanents de quatre postes (2 SM et 2 AL) dont le financement avait été approuvé pour 2004 au titre du personnel temporaire dans le cadre de la première phase, ceux-ci concernant la maintenance des systèmes de technologie de la communication et de l'information, qui sont considérés comme des éléments essentiels de la sécurité. Les dépenses totales relatives aux postes supplémentaires se chiffrent à 300 600 dollars et seront inscrites aux chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix : 265 200 dollars) et 34 (Contributions du personnel : 35 400 dollars) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

D. Autres bureaux extérieurs (975 100 dollars)

1. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (704 700 dollars)

Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle

160. Les mesures proposées pour l'Office se rapportent à la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et englobent : a) pour les bureaux du siège à Gaza et à Amman, la protection de l'enceinte et des services administratifs, la pose de films antichoc sur les vitrages, la création de zones de sécurité distantes des immeubles et le déplacement des zones de stationnement pour répondre aux exigences de sécurité; b) pour les bureaux extérieurs de l'Office, la pose de verres de sécurité sur les fenêtres. Les dépenses induites par ces propositions s'élèvent à 704 700 dollars et seront inscrites au chapitre 26 (Réfugiés de Palestine).

2. Centres régionaux de désarmement (50 000 dollars)

Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle

161. Le Département des affaires de désarmement continue d'améliorer les arrangements de sécurité en vigueur dans ses centres régionaux de Lomé et de Lima. Des ressources s'élevant à 70 200 dollars ont été autorisées au titre de la première phase. Dans le cadre des efforts entrepris pour satisfaire aux mesures de sécurité physique établies dans le cadre des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, il est proposé d'allouer des crédits supplémentaires s'élevant à 50 000 dollars pour acquérir un système électrique de secours et des équipements de communication qui n'avaient pas été requis lors de la première phase. Ces dépenses seront inscrites au chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

3. Centres d'information des Nations Unies (220 400 dollars)

Mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle

162. Le Département de l'information gère 55 centres d'information dans le monde entier. Dans le cadre de la première phase, des crédits se montant à 186 200 dollars avaient été approuvés en vue d'améliorer la sécurité dans un certain nombre de centres. Conformément aux exigences relatives aux normes minimales de sécurité opérationnelle, il est proposé d'allouer des ressources supplémentaires au cours de la deuxième phase en vue de renforcer les mesures de sécurité en vigueur dans les centres d'information qui n'avaient pas été touchés lors de la première phase. Ces mesures portent essentiellement sur le renforcement des services contractuels de sécurité, de petits aménagements pour renforcer la sécurité dans les locaux et l'acquisition d'équipements de communication d'urgence et de matériel divers. Le coût de ces propositions s'élève à 220 400 dollars. Ces dépenses seront inscrites au chapitre 28 (Information) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

E. Procédures financières pour les besoins d'urgence

163. Au paragraphe 43 de son rapport (A/59/365), le Secrétaire général recommande de constituer des capacités de réserve suffisantes pour pouvoir intervenir rapidement face aux risques existants ou potentiels ou en cas d'urgence. Cette capacité permettrait d'accéder à une réserve suffisante de véhicules, d'équipements de communication et d'autres matériels pour assurer le fonctionnement d'un centre d'opérations et assurer des formations et la nomination d'autres coordonnateurs de la sécurité pendant une période allant jusqu'à un an. Il a aussi été recommandé au cas où il serait nécessaire de puiser dans cette réserve, que la Direction de la sécurité soit autorisée à mobiliser les ressources nécessaires pour recruter de nouveaux membres du personnel et reconstituer sa réserve de matériel en cas d'imprévu ou de situation extraordinaire.

164. Les arrangements relatifs aux dépenses imprévues et extraordinaires concernant des mesures de sécurité avaient été approuvés par l'Assemblée générale à la section IV de la résolution 36/235 du 18 décembre 1981. Le montant maximal de 300 000 dollars fixé par ladite résolution a été réexaminé par l'Assemblée générale tous les deux ans et a été progressivement porté à 500 000 dollars, niveau qui a été confirmé récemment par l'Assemblée dans sa résolution 58/273 du 23 décembre 2003. Les dépenses engagées sont couvertes avec d'autres organismes des Nations Unies concernés selon la formule du partage des frais et il en est rendu compte, le cas échéant, dans les rapports sur l'exécution du budget-programme. Les arrangements établis par la résolution 36/235 ne répondent plus aux besoins de sécurité actuels et le plafond de dépenses autorisées ne suffit plus à mettre en œuvre les mesures d'urgence requises.

165. Au terme des arrangements établis à la section IV de la résolution 36/235, les coûts qui peuvent être couverts au titre de dépenses imprévues et extraordinaires englobent ceux qui sont liés à des opérations d'évacuation, à l'engagement d'urgence et pour une courte durée d'agents de sécurité, à la communication et au déménagement de matériel pour des raisons de sécurité dans une situation d'urgence, mais aussi à l'achat de fournitures d'urgence, y compris des denrées alimentaires, des médicaments, des tentes, etc. Ces arrangements visent en substance à faire face à des situations d'urgence dès qu'elles se produisent. Ils ne

sont pas conçus pour faire intervenir du personnel de réserve ou utiliser la réserve de matériel en vue d'atténuer les menaces existantes ou potentielles avant l'apparition d'une situation d'urgence. Ils ne sont pas non plus mis en action pour engager du personnel pour des durées plus longues, que ce soit pour les raisons précitées ou pour des activités de formation. En d'autres termes, ces arrangements ne répondent pas pleinement aux besoins de prévention pour parer à une situation d'urgence lorsque celle-ci a été identifiée.

166. Sur la base des enseignements tirés de la gestion des situations d'urgence relatives à la sécurité au cours des dernières années, il est proposé que les arrangements relatifs aux situations imprévues ou d'urgence soient étendus pour couvrir les besoins précisés au paragraphe 43 du rapport du Secrétaire général (A/59/365). Il est en outre proposé d'autoriser le Secrétaire général à engager de telles dépenses à concurrence de 5 millions de dollars. Toute dépense supplémentaire dépassant ce plafond pourrait être engagée avec l'accord préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Il est aussi proposé, dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget, de présenter à l'Assemblée générale un rapport annuel sur les dépenses engagées sur la base de ces arrangements au titre du chapitre 36 (Direction de la sécurité).

III. Conclusions et recommandations

167. **Le coût total des propositions relatives au renforcement de la sécurité et de la sûreté dans les locaux des Nations Unies est estimé à 97 074 200 dollars. On trouvera à l'annexe I un état détaillé des ressources nécessaires par objet de dépense et par source de financement. Ces coûts correspondent aux dépenses supplémentaires prévues en sus des crédits déjà ouverts au titre du budget ordinaire. Ils devraient être couverts par les dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986 concernant les dépenses extraordinaires, ainsi que de l'alinéa b) ii) de la section A de l'annexe de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale datée du 21 décembre 1987 concernant les dépenses additionnelles dues à des obstacles imprévus devant être examinées de façon ponctuelle. Conformément à ces dispositions, les crédits demandés ne seront pas imputés au fonds de réserve.**

168. L'Assemblée générale est invitée à prendre les mesures particulières suivantes :

a) **Approuver les mesures destinées à améliorer la sécurité et la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies telles que proposées dans le présent rapport, dont le coût total s'élève à 103 649 800 dollars, soit 97 074 200 dollars financés par le budget ordinaire et 6 575 600 dollars qui seront acquittés en commun avec les organisations établies au Centre international de Vienne;**

b) **Approuver les demandes de création de nouveaux postes, de redéploiements et de transfert de postes conformément au tableau figurant à l'annexe IV du présent rapport;**

c) **Modifier l'ouverture de crédits au titre du budget ordinaire d'un montant de 91 060 300 dollars, répartis comme suit :**

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
3. Affaires politiques	138,8
4. Désarmement	50,0
5. Opérations de maintien de la paix	1 594,7
13. Centre (CNUCED/OMC) du commerce international.	700,2
18. Développement économique et social en Afrique	(2 191,7)
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	(4 484,1)
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(2 610,7)
22. Développement économique et social en Asie occidentale	(3 751,6)
24. Droits de l'homme	42,4
25. Opération de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	4 849,5
26. Réfugiés de Palestine	704,7
28. Information	220,4
29D. Bureau des services centraux d'appui.	(34 710,4)
29E. Administration (Genève)	(18 551,7)
29F. Administration (Vienne)	(5 350,5)
29G. Administration (Nairobi)	(6 087,8)
31. Activités administratives financées en commun	(17 150,9)
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	13 593,3
36. Direction de la sécurité.	164 055,7
Total	91 060,3

d) Approuver également un crédit supplémentaire de 6 013 900 dollars au titre du chapitre 34 (Contributions du personnel), lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

e) Approuver également des recettes supplémentaires d'un montant de 1 219 000 dollars au titre du chapitre 2 (Recettes générales) correspondant au remboursement des coûts des services de sécurité fournis par les entités du système des Nations Unies qui participent au système de sécurité des Nations Unies;

f) Approuver les modalités de financement pour le nouveau système de gestion de la sécurité dans les bureaux extérieurs, à savoir :

i) Les crédits déjà approuvés pour l'exercice 2004-2005 à la section VIII de la résolution 58/272 du 23 décembre 2003 continueront à être financés selon les arrangements arrêtés dans la résolution 56/255 du 24 décembre 2001;

ii) Les ressources supplémentaires demandées pour la première phase au paragraphe 3 de la résolution 58/295 de l'Assemblée générale (8 162 100 dollars) et les ressources supplémentaires demandées pour la

deuxième phase en 2005 d'un montant de 37 803 400 dollars afin de couvrir les dépenses de sécurité relatives aux organismes des Nations Unies qui participent au système de sécurité des Nations Unies seront financées en totalité au moyen du budget ordinaire de l'Organisation;

iii) Les ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice 2004-2005 afin de couvrir les dépenses de sécurité relatives aux entités extérieures au système des Nations Unies qui participent au système de sécurité des Nations Unies continueront à être financées selon les arrangements dont il est question dans la résolution 56/255;

iv) Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'assurance contre les actes de malveillance pour le personnel des services extérieurs continueront à être financées selon les arrangements actuels de partage des coûts;

g) Décider qu'à partir du 1^{er} janvier 2006, le système de gestion de la sécurité des bureaux extérieurs des Nations Unies sera entièrement financé par le budget ordinaire sous réserve des dispositions figurant aux points iii) et iv) du paragraphe f) ci-dessus;

h) Autoriser le Secrétaire général, à compter du 1^{er} janvier 2005, à contracter pendant l'exercice biennal 2004-2005 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement ne dépassant pas 5 millions de dollars au total en 2005 et dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux mesures de sécurité dans les bureaux extérieurs en vue de faire face aux interventions d'urgence et l'autoriser, en outre, à contracter des engagements au titre de dépenses dépassant 5 millions de dollars au total en 2005 avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

i) Approuver les activités qui seront mises en œuvre à Genève au cours de l'exercice biennal 2006-2007 dans le cadre de la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les villes sièges (8 017 500 dollars).

Annexe I

Budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 : ressources par bureau

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Ressources affectées à la sécurité approuvées</i>	<i>Augmentation</i>	Total
Bureaux extérieurs	9 903,6	35 682,4	45 586,0^a
New York ^b	69 970,2	27 796,1	97 766,3
Genève ^c	45 391,0	16 025,1	61 416,1
Vienne ^d	5 350,5	1 876,3	7 226,8
-Nairobi	10 358,9	3 690,9	14 049,8
Addis-Abeba	4 838,3	3 008,0	7 846,3
Bangkok	5 974,8	1 473,8	7 448,6
Beyrouth	4 251,2	1 436,6	5 687,8
Santiago ^e	3 268,3	2 979,4	6 247,7
Mexique	121,6	71,7	193,3
Port of Spain	50,6	77,2	127,8
Gaza - (UNSCO)	2 235,9	156,8	2 392,7
Gaza - (UNRWA)	–	704,7	704,7
UNMOGIP	2 797,6	300,6	3 098,2
ONUST	8 501,8	1 524,2	10 026,0
Centres régionaux de désarmement	70,2	50,0	120,2
Centres d'information des Nations Unies	724,8	220,4	945,2
Total	173 809,3	97 074,2	270 883,5^a

^a En outre, dans les arrangements actuels de partage des coûts, il est prévu d'allouer 71 503 900 dollars provenant des ressources des organismes, fonds et programmes participant au système de gestion de la sécurité dans les bureaux extérieurs.

^b Y compris les ressources affectées aux activités d'appui sur le terrain.

^c Y compris le HCR, le Centre du commerce international (part des Nations Unies seulement) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (bureaux de pays du Cambodge et du Cameroun).

^d Part des Nations Unies seulement.

^e Y compris les bureaux régionaux et nationaux de la CEPALC.

Annexe II

Budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 : prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources affectées à la sécurité approuvées</i>	<i>Augmentation</i>	Total
Postes	68 528,5	33 124,8	101 653,3
Autres dépenses de personnel	8 294,3	2 218,8	10 513,1
Consultants et experts	50,0	200,0	250,0
Voyages des fonctionnaires	234,2	3 195,3	3 429,5
Services contractuels	2 424,4	2 664,9	5 089,3
Frais généraux de fonctionnement	4 503,8	8 029,2	12 533,0
Fournitures et accessoires	680,8	3 373,7	4 054,5
Mobilier et matériel	5 780,2	8 351,5	14 131,7
Amélioration des locaux	46 270,9	14 314,0	60 584,9
Subventions et contributions	23 447,8	15 588,1	39 035,9
Autres dépenses	13 594,4	6 013,9	19 608,3
Total	173 809,3	97 074,2	270 883,5

Annexe III

Budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 : prévisions de dépenses, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant des crédits ouverts pour la sécurité</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Redéploiement</i>	Total
003 Affaires politiques	2 016,1	138,8		2 154,9
004 Désarmement	70,2	50,0		120,2
005 Opérations de maintien de la paix	10 441,7	1 594,7		12 036,4
013 Centre (CNUCED/OMC) du commerce international	185,5	700,2		885,7
018 Développement économique et social en Afrique	2 191,7	1 907,6	(4 099,3)	–
019 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	4 484,1	847,4	(5 331,5)	–
021 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 610,7	1 677,1	(4 287,8)	–
022 Développement économique et sociale en Asie occidentale	3 751,6	851,5	(4 603,1)	–
024 Droits de l'homme	30,0	42,4		72,4
025 Opération de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	650,0	4 849,5		5 499,5
026 Réfugiés de Palestine		704,7		704,7
028 Information	724,8	220,4		945,2
029D Bureau des services centraux d'appui	39 037,4	8 783,1	(43 493,5)	4 327,0
029E Administration (Genève)	19 161,0	5 505,9	(24 057,6)	609,3
029F Administration (Vienne)	5 350,5	1 876,3	(7 226,8)	–
029G Administration (Nairobi)	6 087,8	1 751,9	(7 839,7)	–
031 Activités administratives financées en commun	17 150,9		(17 150,9)	–
033 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	46 270,9	13 593,3		59 864,2
034 Contribution du personnel	13 594,4	6 013,9		19,608,3
036 Direction de la sécurité		45 965,5	118 090,2	164,055,7
Total	173 809,3	97 074,2	–	270 883,5

Annexe IV

**Budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 :
Postes supplémentaires, par chapitre^a**

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	PL*	OL*	SS*	LL*	FS*	NO*	TC*	Total	Total général
003 Affaires politiques																		
Postes existants	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	6	9	-	-	-	15	16
Conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3	3
Total partiel	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	6	12	-	-	-	18	19
005 Opérations de maintien de la paix																		
Postes existants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	23	-	-	34	34
Conversion	-	-	-	-	-	1	1	1	3	-	-	-	11	7	-	-	18	21
Total partiel	-	-	-	-	-	1	1	1	3	-	-	-	22	30	-	-	52	55
018 Développement économique et social en Afrique																		
Postes existants	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	-	-	44	-	-	-	44	46
Nouveaux postes	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	70	-	-	-	70	71
Redéploiement	-	-	-	-	-	(1)	(1)	(1)	(3)	-	-	-	(114)	-	-	-	(114)	(117)
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
019 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique																		
Postes existants	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	54	-	-	-	54	55
Nouveaux postes	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	21	-	-	-	21	22
Redéploiement	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	-	-	-	(75)	-	-	-	(75)	(77)
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
021 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes																		
Postes existants	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	23	-	-	-	23	24
Nouveaux postes	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	26	-	-	-	26	27
Redéploiement	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	-	-	-	(49)	-	-	-	(49)	(51)
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	PL ^a	OL*	SS*	LL*	FS*	NO*	TC*	Total	Total général
022 Développement économique et social en Asie occidentale																		
Postes existants	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	34	-	-	-	34	35
Nouveaux postes	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	19	-	-	-	19	20
Redéploiement	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	-	-	-	(53)	-	-	-	(53)	(55)
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
029D Bureau des services centraux d'appui																		
Postes existants	-	-	-	1	1	1	1	1	5	1	17	212	-	-	-	-	230	235
Nouveaux postes	-	-	-	-	-	2	-	1	3	-	-	88	-	-	-	-	88	91
Redéploiement	-	-	-	(1)	(1)	(3)	(1)	(2)	(8)	(1)	(17)	(300)	-	-	-	-	(318)	(326)
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
029E Administration (Genève)																		
Postes existants	-	-	-	-	1	1	1	-	3	3	77	-	-	-	-	-	80	83
Nouveaux postes ^b	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	54	-	-	-	-	-	54	56
Redéploiement	-	-	-	-	(1)	(2)	(2)	-	(5)	(3)	(131)	-	-	-	-	-	(134)	(139)
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
029F Administration (Vienne)^c																		
Postes existants	-	-	-	-	1	-	1	-	2	2	-	92	-	-	-	-	94	96
Nouveaux postes	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	58	-	-	-	-	58	59
Redéploiement	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	(3)	(2)	-	(150)	-	-	-	-	(152)	(155)
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
029G Administration (Nairobi)																		
Postes existants	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	-	-	69	-	-	-	69	71
Nouveaux postes	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	47	-	-	-	47	48
Redéploiement	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	(3)	-	-	-	(116)	-	-	-	(116)	(119)
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
036 Direction de la sécurité																		
Postes existants ^d	-	1	1	-	8	104	34	-	148	-	12	-	229	-	-	-	241	389

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	PL ^a	OL*	SS*	LL*	FS*	NO*	TC*	Total	Total général
Nouveaux postes	1	-	2	1	33	56	70	8	171	5	34	-	140	-	-	-	179	350
Conversion	-	-	-	-	-	5	5	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	10
Redéploiement ^b	-	-	-	1	4	9	9	5	28	6	148	450	407	-	-	-	1011	1039
Total partiel	1	1	3	2	45	174	118	13	357	11	194	450	776	-	-	-	1431	1788
Total,																		
Postes existants	-	1	1	1	11	107	42	3	166	6	106	310	473	23	-	-	918	1084
Nouveaux postes	1	-	2	1	34	62	72	10	182	5	88	146	323	-	-	-	562	744
Conversion	-	-	-	-	-	6	6	1	13	-	-	-	14	7	-	-	21	34
Redéploiement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1	1	3	2	45	175	120	14	361	11	194	456	810	30	-	-	1501	1862

* PL = agents des services généraux (1^{re} classe); OL = agents des services généraux (autres classes); SS = agents du Service de sécurité; LL = postes d'agent local; FS = Service mobile; NO = administrateurs recrutés sur le plan national; TC = corps de métiers.

^a Les redéploiements correspondent au transfert des services de sûreté et de sécurité (à la fois les postes existants et les nouveaux postes proposés) de et vers les chapitres correspondants conformément aux propositions sur le renforcement et l'unification du système de gestion de la sécurité.

^b Y compris un poste P-4 temporaire.

^c Les dépenses liées aux postes de Vienne sont financées conjointement.

^d Postes approuvés dans le cadre des arrangements conclus pour le financement du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité.

Annexe V

Incidences des propositions concernant la sécurité sur le budget ordinaire pour l'exercice 2006-2007

A. Récapitulatif

		<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Propositions relatives à la sécurité – exercice 2004-2005		97,0
Incidences financières sur le budget de l'exercice 2006-2007		
A. Dépenses non renouvelables en 2004-2005	(29,6)	
B. Effet-report de la création de nouveaux postes	83,7	
C. Effet-report des propositions autres que celles relatives aux postes	18,5	
D. Travaux échelonnés de construction à Genève en 2006-2007	8,0	
E. Changements apportés aux arrangements relatifs à la participation aux coûts du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	60,0	
F. Effet-report non provisionné de la création de nouveaux postes au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité approuvés lors de la première phase du renforcement de la sécurité ^a	3,4	
Total partiel		144,0
Total général		241,0

^a L'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2006-2007 prévoira un montant visant à financer la part due par l'Organisation au titre de l'effet-report de la création de nouveaux postes au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité approuvés lors de la première phase du renforcement de la sécurité (juin 2004) mais, compte tenu de l'abandon des arrangements relatifs à la participation aux coûts proposé dans le présent document, l'effet-report non provisionné sera financé par prélèvement sur le budget ordinaire.

B. Analyse détaillée

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2004-2005		2006-2007					
	Augmentation des ressources	Dépenses non renouvelables	A	B	C	D	E	F
			Effet-report (postes)	Effet-report (autres rubriques)	Travaux de construction à Genève	Abandon des arrangements relatifs à la participation aux coûts	Effet-report supplémentaire (phase I du renforcement de la sécurité)	Total des incidences financières pour 2006-2007
Postes	33 124,8	(75,1)	69 758,6	–	–	–	–	69 683,5
Autres dépenses de personnel	2 218,8	(360,0)	–	1 858,8	–	–	–	1 498,8
Consultants et experts	200,0	–	–	200,0	–	–	–	200,0
Voyages	3 195,3	–	–	3 195,3	–	–	–	3 195,3
Services contractuels	2 664,9	(613,1)	–	2 051,8	–	–	–	1 438,7
Frais généraux de fonctionnement	8 029,2	(2 426,4)	–	5 602,8	–	–	–	3 176,4
Fournitures et accessoires	3 373,7	(183,0)	–	3 190,7	–	–	–	3 007,7
Mobilier et matériel	8 351,5	(8 194,5)	–	157,0	–	–	–	(8 037,5)
Amélioration des locaux	14 314,0	(14 314,0)	–	–	8 017,5	–	–	(6 296,5)
Subventions et contributions	15 588,1	(3 387,4)	1 152,0	2 224,1	–	60 013,9	3 404,2	63 406,8
Dépenses diverses	6 013,9	(15,4)	12 803,6	–	–	–	–	12 788,2
Total	97 074,2	(29 568,9)	83 714,2	18 480,5	8 017,5	60 013,9	3 404,2	144 061,4

Annexe VI

Coopération entre les organismes des Nations Unies et les pays hôtes et rôle et responsabilités de ces derniers

Les renseignements ci-après sont présentés en réponse à la demande formulée à l'alinéa e) du paragraphe 6 de la résolution 58/295 de l'Assemblée générale.

A. Rôle et responsabilités des pays hôtes

New York

L'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies, signé à Lake Success le 26 juin 1947, prévoit ce qui suit à la section 16 de l'article VI portant sur les mesures de police destinées à assurer la protection du district administratif :

« a) Les autorités américaines compétentes prendront les mesures appropriées afin d'éviter que la tranquillité du district administratif ne soit troublée par l'entrée non autorisée de groupes de personnes, ou par des désordres dans le voisinage immédiat du district. À cette fin, elle assureront, aux limites du district administratif, toute protection de police nécessaire.

b) À la demande du Secrétaire général, les autorités américaines compétentes fourniront des forces de police suffisantes pour assurer, à l'intérieur du district administratif, le respect de la loi et de l'ordre public, et pour expulser toute personne, suivant les instructions données sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies, si les autorités américaines compétentes en font la demande, s'entendra avec celles-ci en vue de leur rembourser les dépenses raisonnables occasionnées par ces services. »

Genève

L'Arrangement provisoire sur les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies conclu entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil fédéral suisse et signé à Berne, le 11 juin 1946, et à New York, le 1^{er} juillet 1946, prévoit ce qui suit à la section 2 de l'article II portant sur les biens, fonds et avoirs :

« Les locaux de l'Organisation sont inviolables. Ses biens et avoirs en Suisse ne peuvent faire l'objet de perquisition, réquisition, confiscation, expropriation ou de toute autre forme de contrainte exécutive, administrative, judiciaire ou législative. »

Vienne

L'Accord entre la République d'Autriche et l'Organisation des Nations Unies relatif au siège des Nations Unies à Vienne, signé à Vienne le 29 novembre 1995, prévoit ce qui suit à la section 18 de l'article IV portant sur la protection du siège :

« a) Les autorités autrichiennes compétentes prendront toutes mesures appropriées afin que la tranquillité du siège de l'Organisation des

Nations Unies ne soit pas troublée par des personnes ou des groupes de personnes cherchant à y pénétrer sans autorisation ou provoquant des désordres dans son voisinage immédiat; à cette fin, elles assureront, aux abords immédiats du siège, la protection de police nécessaire.

b) Les autorités autrichiennes compétentes et l'Organisation des Nations Unies coopéreront étroitement en vue d'assurer efficacement la sécurité à l'intérieur de l'emplacement du siège et à ses abords immédiats.

c) À la demande du Directeur exécutif, les autorités autrichiennes compétentes fourniront des forces de police suffisantes pour assurer le maintien de l'ordre à l'intérieur du siège de l'Organisation des Nations Unies.

d) Lorsqu'elle élaborera ses règlements et procédures de sécurité, l'Organisation des Nations Unies consultera le Gouvernement en vue d'obtenir que la sécurité soit assurée de manière aussi efficace et efficiente que possible. »

Nairobi

L'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et la République du Kenya relatif au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement, signé à Nairobi le 26 mars 1975, prévoit ce qui suit à la section 10 de l'article IV portant sur la protection du district du siège :

« a) Les autorités kenyanes compétentes prendront toutes mesures appropriées afin que la tranquillité du district du siège ne soit pas troublée par des personnes ou des groupes de personnes cherchant à y pénétrer sans autorisation ou provoquant des désordres dans son voisinage immédiat; à cette fin, elles assureront, aux limites du district du siège, la protection de police nécessaire.

b) À la demande du Directeur exécutif, les autorités kenyanes compétentes fourniront des forces de police suffisantes pour assurer le maintien de l'ordre dans le district du siège. »

Addis-Abeba

L'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Éthiopie relatif au siège de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, signé à Addis-Abeba le 18 juin 1958, prévoit ce qui suit à la section 4 de l'article II portant sur le contrôle et la protection du siège :

« a) Les autorités éthiopiennes compétentes prendront les mesures appropriées afin d'éviter que la tranquillité du siège ne soit troublée par des groupes de personnes entrées sur les lieux sans autorisation, ou par des désordres dans le voisinage immédiat du siège. À cette fin, elles assureront, aux abords du siège, toute protection de police nécessaire.

b) À la demande du Secrétaire exécutif, les autorités éthiopiennes compétentes fourniront des forces de police suffisantes pour assurer le respect de la loi et de l'ordre public au siège, et pour expulser, selon les instructions du Secrétaire exécutif, toute personne dont il jugerait la présence indésirable. »

Bangkok

L'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement thaïlandais relatif au siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient en Thaïlande, signé à Genève le 26 mai 1954, prévoit ce qui suit à la section 5 de l'article III portant sur les autorités compétentes au siège :

« a) Les autorités thaïlandaises compétentes prendront les mesures appropriées afin d'éviter que la tranquillité du siège ne soit troublée par des groupes de personnes entrées sur les lieux sans autorisation, ou par des désordres dans le voisinage immédiat du siège. À cette fin, elles assureront, aux abords du siège, toute protection de police nécessaire.

b) À la demande du Secrétaire exécutif, les autorités thaïlandaises compétentes fourniront des forces de police suffisantes pour assurer au siège, le respect de la loi et de l'ordre public, et pour expulser, selon les instructions de la CEAE0, toute personne dont cet organisme jugerait la présence indésirable. »

Beyrouth

L'Accord relatif au siège de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale signé par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement libanais à Beyrouth, le 27 août 1997, prévoit ce qui suit à l'article 4 sur la sécurité et la protection du siège :

« Les autorités compétentes assurent la sécurité et la protection du siège; elles prennent les mesures voulues pour éviter que la tranquillité du siège soit troublée par des personnes ou des groupes de personnes entrés sur les lieux sans autorisation ou par des désordres dans son voisinage immédiat. À la demande du Secrétaire exécutif, les autorités compétentes fournissent des forces de police suffisantes pour assurer le respect de la loi et de l'ordre public au siège ou aux abords immédiats et pour expulser les intrus. »

Santiago

La Convention entre le Gouvernement chilien et la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine relative au fonctionnement du siège de la Commission au Chili, signée à Santiago le 16 février 1953, prévoit ce qui suit à la section 3 de l'article II portant sur l'immunité de juridiction :

« a) Le siège de la CEPALC sera inviolable. »

La section 6 de l'article III sur les communications dispose en outre ce qui suit :

« [...] Aucune disposition de la présente section ne pourra être interprétée comme interdisant l'adoption des mesures de sécurité adéquates qui seront arrêtées par voie d'accord entre le Gouvernement, et la CEPALC. »

B. Coopération avec les pays hôtes

Il existe des accords de coopération entre les services de sécurité des organismes des Nations Unies et les autorités de police dans chaque lieu d'affectation. Ces accords varient d'un lieu à un autre mais dans l'ensemble la coopération est fructueuse et constitue un élément important en ce qui concerne la protection des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies.

Annexe VII

**Mesures proposées en vue de la mise en conformité
avec les normes minimales de sécurité opérationnelle
dans les villes sièges**

Lieu d'affectation	Chapitre du budget	Projet/activité	Date d'achèvement	Prévisions de dépenses (budget ordinaire)	Répartition des dépenses	
					2004-2005	2006-2007
New York	33 – Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	Agrandissement du gymnase des services de sécurité	Juin 2006	600,0	600,0	–
Total, chapitre 33				600,0	600,0	–
Total, New York				600,0	600,0	–
Genève	13 – Centre du commerce international CNUCED/OMC	Pose de films antiéclats sur les fenêtres	Juin 2005	54,0	54,0	–
		Installation de systèmes d'annonces sonores	Juin 2005	100,0	100,0	–
		Installation de groupes électrogènes	Déc. 2005	110,4	110,4	–
		Pose d'alarmes antieffraction et de dispositifs connexes	Juin 2005	250,0	250,0	–
		Cloisonnage des espaces occupés par la direction exécutive	Sept. 2005	3,0	3,0	–
		Protection de la salle des ordinateurs	Juin 2005	6,2	6,2	–
		Services contractuels afin d'évaluer la vulnérabilité des locaux du Centre du commerce international à l'effet de souffle et aux risques d'incendie, et cloisonnage des espaces	Mars 2005	34,0	34,0	–
		Fournitures de sécurité	Juin 2005	2,5	2,5	–
Total, chapitre 13				560,1	560,1	–
	24 – Droits de l'homme	Services de sécurité destinés au bureau du Cambodge	Mars 2005	11,4	11,4	–
		Sécurisation des locaux et amélioration des systèmes d'éclairage et des dispositifs anti-incendie	Mars 2005	18,0	18,0	–
		Achat de matériel de transmission	Mars 2005	10,0	10,0	–
		Fournitures de sécurité	Mars 2005	3,0	3,0	–
Total, chapitre 24				42,4	42,4	–

Lieu d'affectation	Chapitre du budget	Projet/activité	Date d'achèvement	Prévisions de dépenses (budget ordinaire)	Répartition des dépenses	
					2004-2005	2006-2007
	25 – Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	Pose de films antiéclats sur les fenêtres	Mai 2005	120,0	120,0	–
		Installation de barrières de filtrage des véhicules automobiles	Mars 2005	440,0	440,0	–
		Modernisation des dispositifs de sécurité (détecteurs d'incendie, câblage) – bâtiment VNG	Avril 2005	180,0	180,0	–
		Installation d'un système d'annonces sonores	Juin 2005	400,0	400,0	–
		Installation de groupes électrogènes	Juin 2005	1 000,0	1 000,0	–
		Installation de dispositifs de coupure automatique des arrivées d'air et d'eau et des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation	Juin 2005	500,0	500,0	–
		Installation de dispositifs isolant les espaces occupés par le Haut Commissaire	Juin 2005	50,0	50,0	–
		Services contractuels afin d'évaluer la vulnérabilité des locaux du Haut Commissariat à l'effet de souffle et aux risques d'incendie	Mai 2005	65,0	65,0	–
	Total, chapitre 25			2 755,0	2 755,0	–
	29 E – Administration (Genève)	Création d'un poste P-4 temporaire aux fins de la gestion de la mise en œuvre du projet de sécurité (recommandation du BSCI)		75,1	75,1	–
		Matériel de sécurité		572,2	572,2	–
	Total, chapitre 29E			647,3	647,3	–
	33 – Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	Création d'un périmètre de 25 mètres interdit aux véhicules	Juin 2007	1 839,6	367,9	1 471,7
		Protection des façades vitrées de grande taille	Déc. 2007	1 243,0	248,6	994,4
		Installation de détecteurs d'incendie – Palais des Nations	Déc. 2007	810,9	202,7	608,2
		Installation d'extincteurs automatiques – Palais des Nations	Déc. 2007	3 596,0	899,0	2 697,0

Lieu d'affectation	Chapitre du budget	Projet/activité	Date d'achèvement	Prévisions de dépenses (budget ordinaire)	Répartition des dépenses	
					2004-2005	2006-2007
		Cloisonnage des espaces intérieurs du Palais des Nations et du Palais Wilson à des fins de la protection anti-incendie et de filtrage des entrées	Déc. 2007	2 246,2	–	2 246,2
Total, chapitre 33				9 735,7	1 718,2	8 017,5
	34 – Contributions du personnel	Contributions du personnel relatives à la création d'un poste temporaire à l'Office des Nations Unies à Genève		15,4	15,4	–
Total, chapitre 34				15,4	15,4	–
Total, Genève				13 755,9	5 738,4	8 017,5
Vienne	29F – Administration (Vienne)	Renforcement de la sécurité des périmètres, notamment avec l'installation de glissières de sécurité aux abords de 4 postes de contrôle et sur la rampe d'accès des camions de pompiers	Juin 2005	216,4	216,4	–
		Renforcement des points d'accès, et réagencement du poste n° 1	Juin 2005	111,0	111,0	–
		Installation d'un système fixe de détection des explosifs (véhicules)	Juin 2005	355,2	355,2	–
		Installation d'un système fixe de détection des explosifs (piétons)	Juin 2005	199,8	199,8	–
		Travaux de construction afin d'empêcher les véhicules d'approcher en ligne droite des points d'accès et installation de bornes de décélération	Juin 2005	99,9	99,9	–
Total, chapitre 29F				982,3	982,3	–
Total, Vienne				982,3	982,3	–
Nairobi	33 – Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	Modernisation du système de sécurité incendie	Déc. 2005	866,0	866,0	–
Total, chapitre 33				866,0	866,0	–
Total, Nairobi				866,0	866,0	–

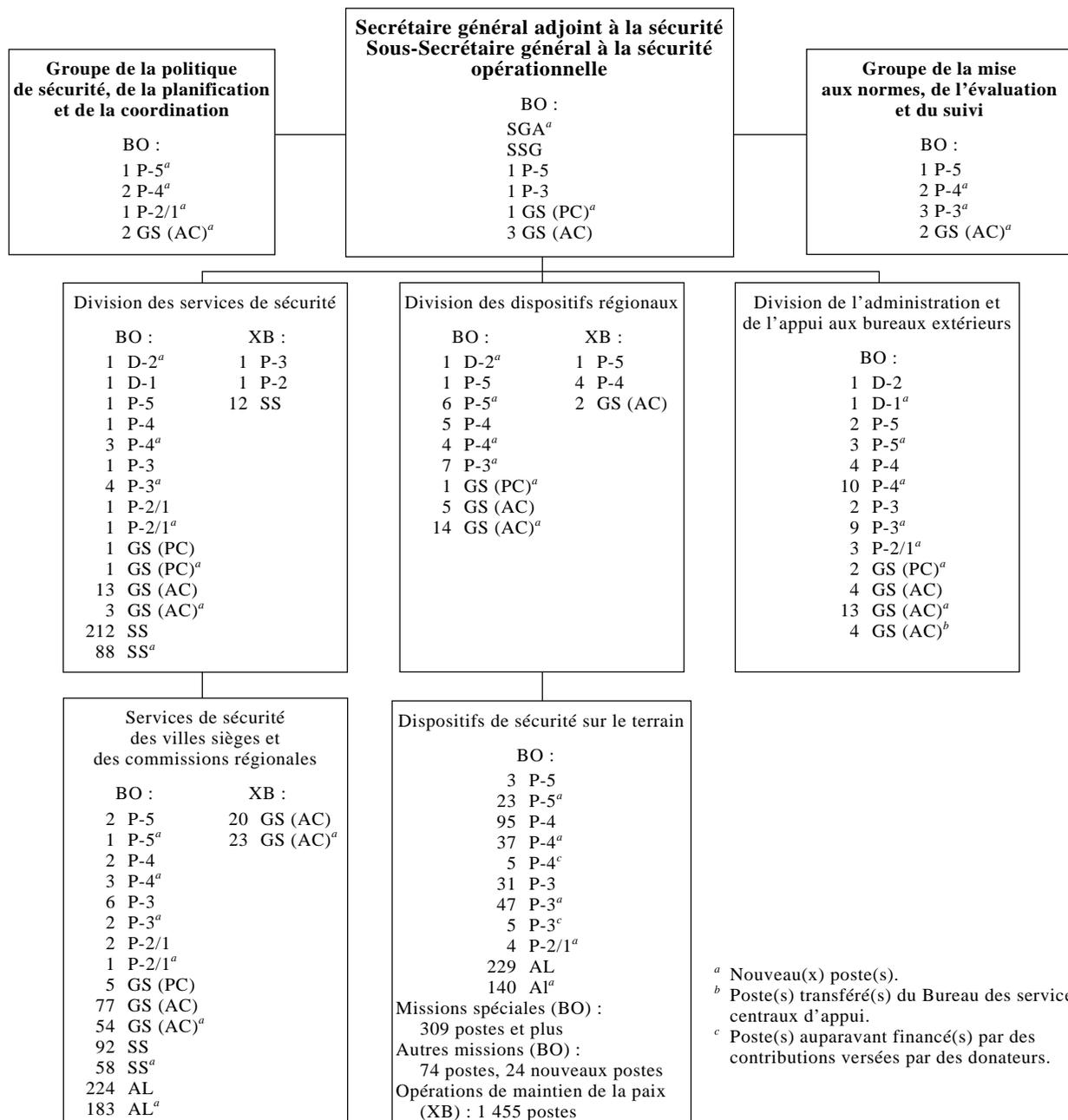
Lieu d'affectation	Chapitre du budget	Projet/activité	Date d'achèvement	Prévisions de dépenses (budget ordinaire)	Répartition des dépenses	
					2004-2005	2006-2007
Addis-Abeba	18 – Développement économique et social en Afrique	Matériel de sécurité	Juin 2005	232,0	232,0	–
Total, chapitre 18				232,0	232,0	–
Total, Addis-Abeba				232,0	232,0	–
Beyrouth	22 – Développement économique et social en Asie occidentale	Matériel de sécurité	Mars 2005	33,1	33,1	–
Total, chapitre 22				33,1	33,1	–
Total, Beyrouth				33,1	33,1	–
Santiago, Mexico, Port of Spain	21 – Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	Matériel de sécurité	Mars 2005	329,4	329,4	–
Total, chapitre 21				329,4	329,4	–
	33 – Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	Construction d'une glissière de sécurité à la CEPALC (Santiago)	Déc. 2005	391,2	391,2	–
		Construction de modules supplémentaires destinés au Groupe de la sécurité	Oct. 2005	150,0	150,0	–
		Pose de films antiéclats sur les fenêtres – bureaux nationaux	Juin 2005	50,0	50,0	–
		Pose de films antiéclats sur les fenêtres – Mexico	Juin 2005	50,0	50,0	–
		Pose de films antiéclats sur les fenêtres – Port of Spain	Sept. 2005	15,0	15,0	–
		Installation d'un système d'annonces sonores – Port of Spain	Sept. 2005	5,0	5,0	–
Total, chapitre 33				661,2	661,2	–
Total Santiago, Mexico, Port of Spain				990,6	990,6	–
Gaza	26 – Réfugiés de Palestine	Infrastructure de sécurité, y compris la pose de films antiéclats sur les fenêtres et le renforcement des périmètres	Sept. 2005	704,7	704,7	–
Total, chapitre 26				704,7	704,7	–
Total, Gaza				704,7	704,7	–

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Chapitre du budget</i>	<i>Projet/activité</i>	<i>Date d'achèvement</i>	<i>Prévisions de dépenses (budget ordinaire)</i>	<i>Répartition des dépenses</i>	
					<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>
Centres d'information des Nations Unies	4 – Désarmement	Matériel de sécurité		50,0	50,0	–
	Total, chapitre 4			50,0	50,0	–
	28 – Information	Services de sécurité		24,8	24,8	–
		Matériel de sécurité		117,4	117,4	–
		Infrastructure de sécurité		78,2	78,2	–
	Total, chapitre 28			220,4	220,4	–
	Total, centres d'information des Nations Unies			270,4	270,4	–
Total				18 435,0	10 417,5	8 017,5

Annexe VIII

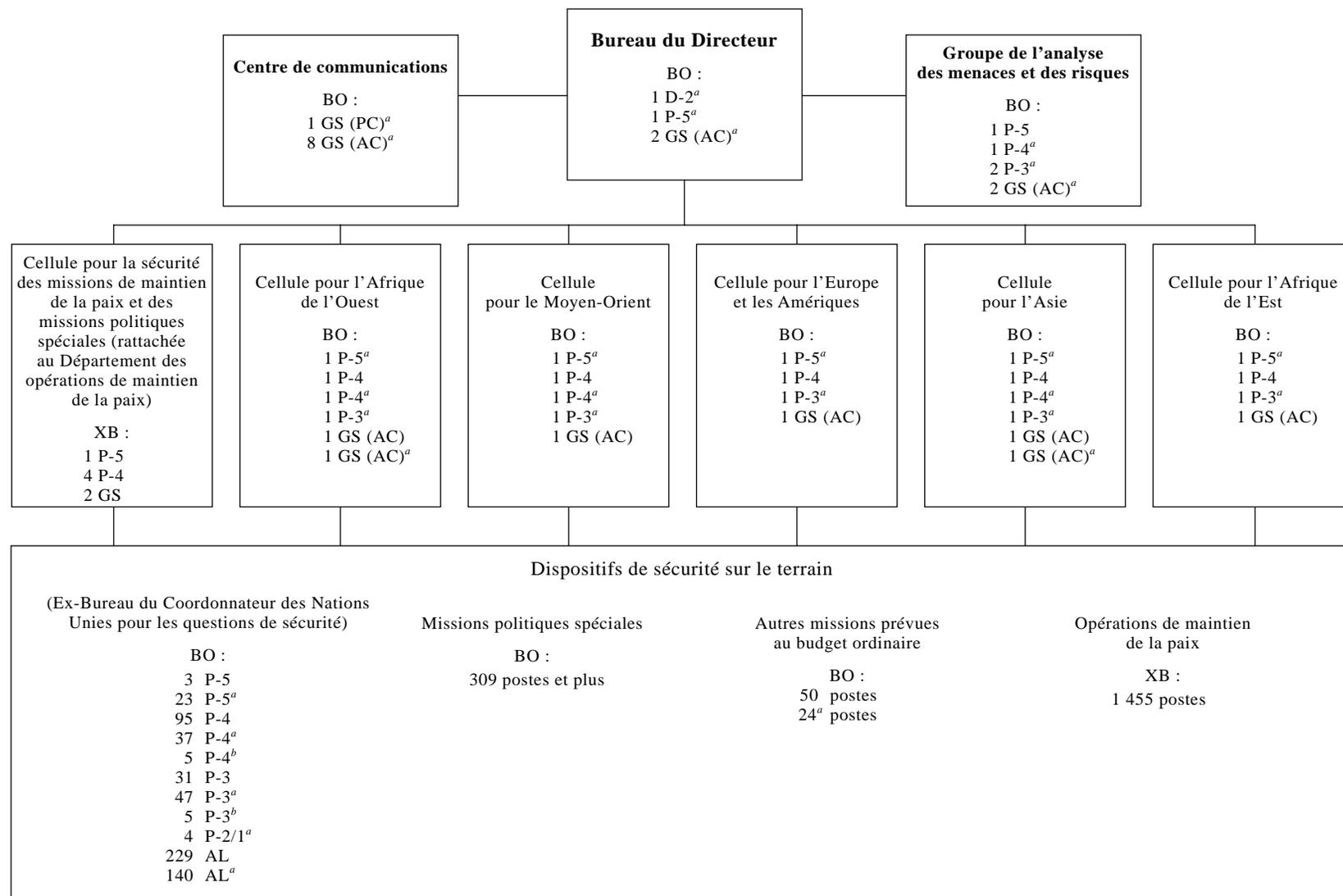
Organigrammes et répartition des postes pour l'exercice biennal 2004-2005

A. Direction de la sécurité

^a Nouveau(x) poste(s).^b Poste(s) transféré(s) du Bureau des services centraux d'appui.^c Poste(s) auparavant financé(s) par des contributions versées par des donateurs.

Abréviations : BO = budget ordinaire; XB = fonds extrabudgétaires; SGA = Secrétaire général adjoint;
 SSG = Sous-Secrétaire général; GS (PC) = agent des services généraux (1^{re} classe);
 GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); SS = agent du Service de sécurité; AL = agent local.

B. Division des dispositifs régionaux



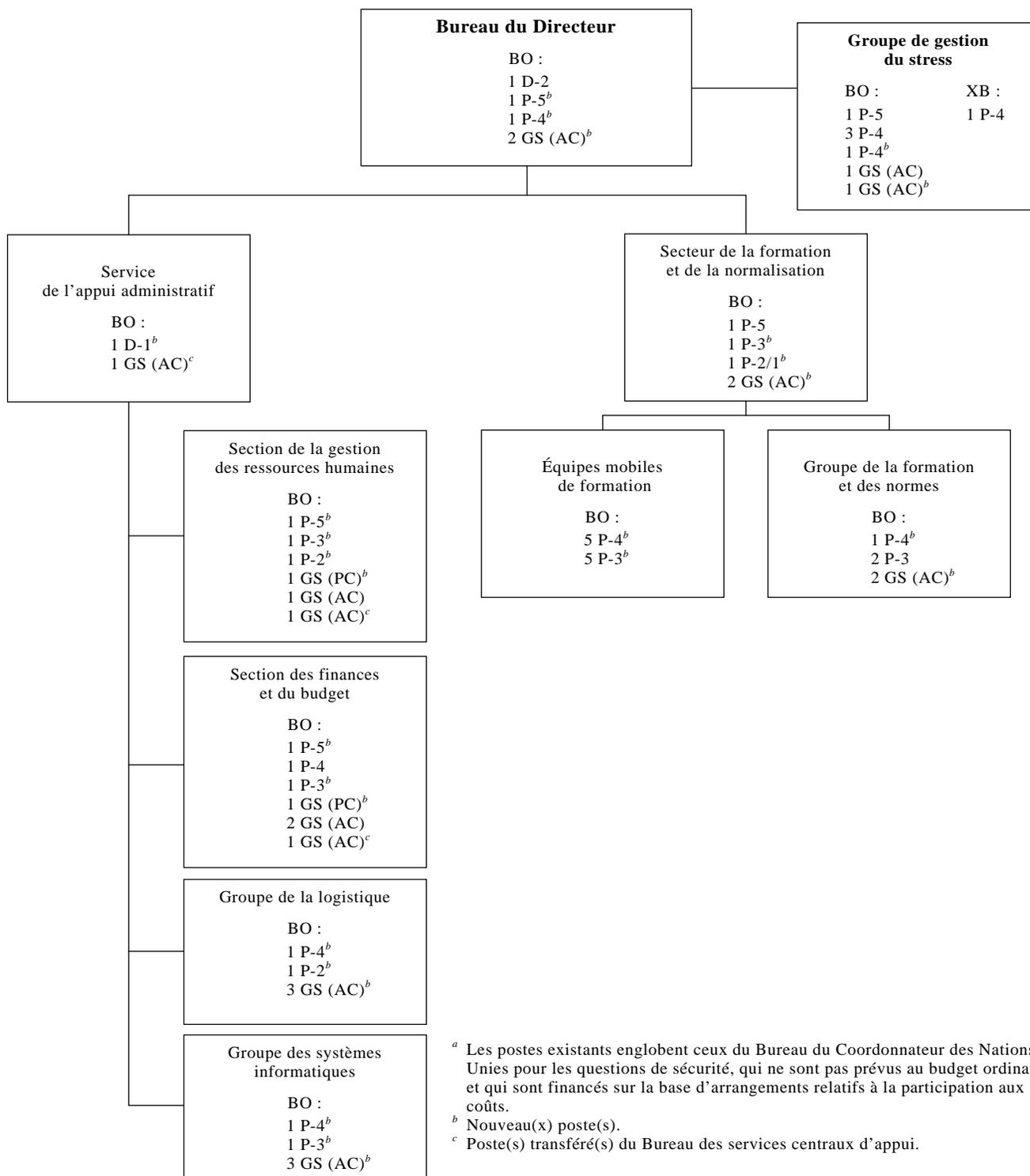
^a Nouveau(x) poste(s).

^b Poste(s) auparavant financé(s) par des contributions versées par des donateurs.

Abréviations : BO = budget ordinaire; XB = fonds extrabudgétaires; SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général;

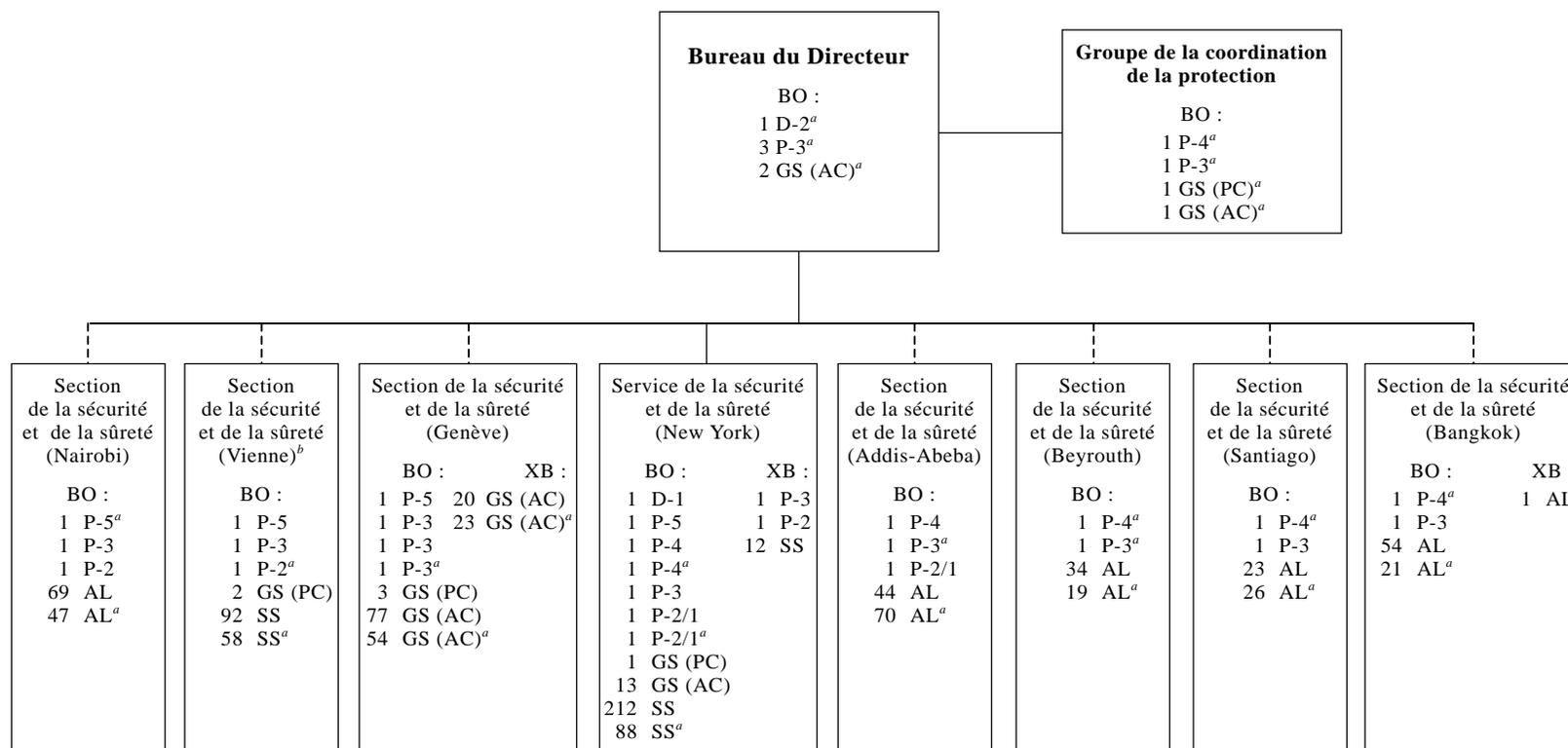
GS (PC) = agent des services généraux (1^{re} classe); GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); AL = agent local.

C. Division de l'administration et de l'appui aux bureaux extérieurs^a



Abréviations : BO = budget ordinaire; XB = fonds extrabudgétaires; GS (PC) = agent des services généraux (1^{re} classe); GS (AC) = agent des services généraux (autres classes).

D. Division des services de sécurité



^a Nouveau(x) poste(s).

^b Les postes ont été approuvés par l'Assemblée générale dans le cadre du chapitre du budget ordinaire consacré aux dépenses administratives financées en commun et ne sont donc pas pris en compte pour le moment dans le tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire.

Abréviations : BO = budget ordinaire; XB = fonds extrabudgétaires; GS (PC) = agent des services généraux (1^{re} classe);

GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); AL = agent local; SS = agent du Service de sécurité.